Moving ahead with aging in Canada

National Advisory Council on Aging
October, 1983

Cover illustration: The logo for the World Assembly on Aging depicts a stylized banyan tree within a circle. It symbolizes longevity, self-reliance, continuing growth and a community meeting place. The logo was designed by Oscar Berger, an 80-year-old artist from the United States.

Information on this report may be obtained from:

National Advisory Council on Aging
Jeanne Mance Building
OTTAWA, Ontario
K1A 0K9
(613) 996-6521

Également disponible en français sous le titre:

"Perspectives nouvelles sur le vieillissement au Canada"

© Minister of Supply and Services Canada 1983
Cat. No. H71-3/2 1983E
ISBN 0-662-12656-4

TABLE OF CONTENTS

		Page
Introduction		3
Section One:	Canada's Preparations for the World Assembly on Aging	7
Section Two:	Canadian Non-Governmental Organizations (NGO) Report on Aging in Canada	15
Section Three:	The UN World Assembly on Aging - Process and Action	39
Section Four:	Senator Maurice Riel's Address to the World Assembly on Aging	57
Section Five:	The International Plan of Action on Aging	71

The UN World Assembly on Aging, which was held in Vienna, July 26 through August 6, 1982, created much interest in Canada and throughout the world.

The Assembly adopted unanimously, the International (Vienna) Plan of Action on Aging. The assenting nations, in so doing, accepted responsibility for pursuing the principles and recommendations in the context of their own historic cultures, priorities and resources.

The Government of Canada, as an assenting nation, is in the process of developing a National Plan of Action on Aging, naturally in keeping with the federal, provincial and territorial areas of responsibility in this field.

The Second National Conference on Aging, in Ottawa, October 24-27, this year, marks the start of the process. Convened by Honourable Monique Bégin, Minister of Health and Welfare Canada, the conference brings together some 100 governmental and 200 non-governmental persons directly involved in matters affecting the well-being of our aging.

This publication by the National Advisory Council on Aging is designed to provide background on the Vienna Conference and Canada's participation. The emphasis is on the process from the point of view or perspective of the non-governmental sector. (Credit for the NGO involvement in portraying aging in Canada, belongs to Honourable Monique Bégin. She requested the National Advisory Council on Aging to assemble views, and she included five senior citizens in the Canadian delegation.)

As will be explained, this publication complements the Canadian Governmental Report on Aging with its richness of data and analysis.

The five sections herein deal with: the process by which Canada prepared for the World Assembly on Aging; the Non-governmental Organizations' (NGO) Report; the process by which the United Nations put together the World Assembly on Aging; Senator Maurice Riel's address to the World Assembly and the summary (abridged) of the International (Vienna) Plan of Action on Aging.

Section One
Canada's Preparations

SECTION ONE

CANADA'S PREPARATIONS FOR THE WORLD ASSEMBLY ON AGING

In preparation for the World Assembly on Aging in Vienna, Canada produced two documents:

- Canadian Governmental Report on Aging;
- NGO (Non-governmental organizations) Report on Aging.

Both resulted from nationwide consultation with and contributions by governmental and non-governmental bodies.

The documents represent the state of aging in Canada, when they were compiled in the spring of 1982.

CANADA'S PREPARATIONS FOR THE WORLD ASSEMBLY ON AGING

Canada prepared two documents for the World Assembly: The CANADIAN GOVERNMENTAL REPORT ON AGING; and the CANADIAN NGO REPORT ON AGING. (NGO is the Non-Governmental Organizations and includes citizens, their groups and agencies working for and with senior citizens.)

The two documents have different focuses.

The Canadian Governmental Report provides substantial data on population trends and on support services.

The NGO Report dwells on the needs of senior citizens mainly from two points of view: their being a useful and integral part of society; and what is essential for Independence with Assurance.

The NGO sets out "imperatives" as seen by the present generation of seniors and by professionals associated with them.

Successful completion of the two documents can be attributed to the enthusiasm of Honourable Monique Bégin and her commitment to the World Assembly; to the corresponding provincial and territorial ministers and their staffs; to the National Advisory Council on Aging; to the secretariat put together for the task; and to many contributors of information and opinions.

The CANADIAN GOVERNMENTAL REPORT ON AGING was a coordinated effort with these components contributing:

Federal departments involved in the interdepartmental committee:

Canada Mortgage and Housing Corporation
Employment and Immigration
External Affairs
Finance
Health and Welfare
Indian Affairs and Northern Development
Labour

Privy Council
Secretary of State
Social Development
Statistics
Status of Women
Treasury Board

Internal Committee, Health and Welfare with representatives from the following branches:

Health Protection
Health Services and Promotion
Income Security
Medical Services
Policy, Planning and Information
Social Service Programs

Federal-Provincial/Territorial Committee of members appointed by deputy ministers:

Each deputy minister had prepared a statement providing pertinent data regarding aging in his province, with special attention to services being provided to senior citizens.

The statements and data were consolidated with those of the federal government.

This consolidated information became the Canadian Governmental Report on Aging.

The CANADIAN NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS' REPORT ON AGING came about through a vast network of consultations, which culminated in a national conference on aging, in Ottawa, February last year (1982).

Across Canada, senior citizens groups discussed a number of questions which dwelt on the developmental and humanitarian issues to be considered by the World Assembly on Aging. Many individuals also responded on their own.

The national conference, February 5, 6 and 7, was by invitation. The 101 persons invited were prominent workers in seniors' groups and representatives of national organizations working with and for senior citizens.

(The work was undertaken by the National Advisory Council on Aging at the request of Health and Welfare Minister, Monique Bégin.)

The NGO Report does not present data, as that would duplicate the Governmental Report. Rather, it states the "imperatives" as observed by this generation of seniors and by professionals working with seniors.

The text of the NGO Report follows in the next section.

Section Two
Canadian Non-Governmental Organizations Report (NGO)

SECTION TWO

CANADIAN NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS (NGO) REPORT ON AGING IN CANADA

The Collective Wisdom of Senior Citizens and of Voluntary Agencies involved with Seniors, regarding the Developmental and Humanitarian Aspects of Aging in Canada.

The Report was prepared at the request of Health and Welfare Minister Monique Bégin. The Report was presented to her for Canada's submission to the World Assembly on Aging.

Note: Some minor changes have been made in the original text.

CANADIAN NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS (NGO) REPORT TO THE HONOURABLE MONIQUE BÉGIN, MINISTER OF NATIONAL HEALTH AND WELFARE FOR THE WORLD ASSEMBLY ON AGING, VIENNA, 26 JULY - 6 AUGUST, 1982

The viewpoints and perceptions are those of senior citizens and of non-governmental organizations working for the well-being of senior citizens in Canada.

INTRODUCTION

This report is one of two prepared for the UN World Assembly on Aging, for the use of the delegation representing the Government of Canada.

The viewpoints and perceptions are those of senior citizens, professionals and national, provincial, regional and local organizations interested in and working for the well-being of older persons.

This report complements the Canadian Governmental Report. The latter provides data on the policies and programs directed to aging Canadians through federal, provincial, territorial and municipal jurisdictions.

The viewpoints and perceptions are the product of the vast amount of discussion held across Canada and which came to culmination in the 3-day conference-seminar held in Ottawa, February 5 - 7, 1982.

This conference was attended by 101 persons comprised of senior citizens, professionals and academics working in the field of aging. They came from our ten provinces and the territories.

It is difficult to convey, through printed words, the energy and dedication which the participants put forward. Their enthusiasm is evidence that the position of older persons in Canadian society, has caught the attention and interest of our nation.

The entire consultation process was carried out by the National Advisory Council on Aging. The Advisory Council, under federal Order-in-Council, is charged with assisting and counselling the Minister on matters relating to the quality of life of Canada's rapidly growing, aging population.

Discussion of aging in Canada, centred on developmental and humanitarian issues in keeping with the agenda of the World Assembly on Aging.

The NGO report, therefore, follows these two divisions: developmental and humanitarian.

In advance of what follows under these two headings, it is important to emphasize that certain "imperatives" emerged. Imperatives are the sine qua non, the absolute essentials which must exist and flourish within the Canadian society if the potential of the older population is to be developed.

Three imperatives, in particular, will influence the direction that a Canadian Plan of Action will take:

1. Our senior citizen population must be a functional, useful, integral part of Canadian society.

2. Seniors must be involved in the development of policies and programs which affect them.

3. Independence with Assurance, is the best recipe to ensure the well-being of older persons who, inevitably, come to be at risk.

   Older persons need to be assured of:

   income
   shelter
   health care
   transportation
   self-development
   human connections.

Recognition and acceptance of the imperatives will bring Canada into the age of enlightenment in aging.

While human connections did not receive separate attention as a discussion topic, they were taken as inherent in all aspects of aging.

Human connections, it was recognized, in the kind of impersonal society in which we live, must be cultivated. A Canadian Plan of Action must, therefore, focus on human connections in the primary groups -- families, neighbourhoods, friendship circles, clubs and churches.

The support systems must also give major attention to human connections to enhance well-being. Our discussion-participants emphasized our Canadian society must be a caring one.

I. DEVELOPMENTAL ISSUES

Developmental issues pertain to the relationship to and influence on the total fabric of Canadian society, by the total senior citizen population. Developmental issues are social, economic, cultural and political in nature.

One single message came through with unmistakable clarity in both group and individual responses: "Our senior citizen population must be a functional, useful, integral part of Canadian society. Anything less must be unacceptable." It is an objective still to be achieved because of the long history of dependency to which older persons have been relegated.

The deep feelings about older persons being considered inferior, showed in many comments. An 84 year-old lady wrote: "I may be a little less vigorous and my income has shrunk, but otherwise I do not feel different from other people."

Compulsory retirement as a developmental issue

> "Losing a job has no more to do with age than with the colour of one's eyes; it should be related to performance."*

Compulsory retirement, for the most part at 65, is a developmental issue; it is one of the major obstacles to improving the status of the elderly. Retirement has the implication of value terminated. (There is no legislation in Canada that sets 65 as the retirement age. However, it is the general practice mainly because Canada's universal old age pension starts at 65.)

The widespread opinion of our participants in the discussions, was that compulsory retirement must be replaced by a form which provides a number of options and has appropriate linkages with pensions plans.

Another prime target emerged. It is the matter of involvement of senior citizens in affairs in which they have a stake. "Seniors must be involved in the development of policies and programs which affect them.

* Quotations from statements submitted by participants.

This applies to all levels of government, social agencies and senior centres." The past and present relationships, in general, look upon older persons as consumers of services rather than as partners in the action.

Acceptance of seniors as partners in the decision-making process requires re-educating of politicians, officials, professionals and older persons themselves.

Our discussion-participants say this partnership must be a goal if the status of older persons in Canadian society, is of importance. It is!

Senior citizens and governments as a developmental issue

> "No government has the right to decide on the life-style or way of thinking of the older persons, but it must help them improve their quality of life." (Translated from French)

The on-going relationships of senior citizens to government, are a major aspect of the total scene. Whether federal, provincial or local, governments must decide what kinds and how much support are to be assured for older persons. In Canada, these decisions have been part of the democratic process: social needs and injustices are brought into public discussion, and at some point, governments take notice and act. That process must continue to function and be encouraged; it is the way to improve the lot of the aging.

Assurance of support in those aspects of living which the older person is not always able to provide for, must be the responsibility of government. This need for government intervention is an outcome of the industrial-economic base of our Canadian society.

The Canada-wide discussions revealed strong opinions about the relationships of older persons to government, and about federal-provincial government relationships. Most prefer that older persons not be dependent in any way on government or on agencies. This attitude is in keeping with the ethic of our pioneer period of development; it is the ethic of self-reliance and independent enterprise. However, government intervention today is essential when there is need for appropriate support which cannot be provided, as well in other ways.

The relationship between our federal and provincial governments as a developmental issue

> "The federal level of government should continue to establish policy in general terms. Details of policy and implementation should be at provincial and municipal levels, which are nearer to the persons concerned."

Responsibilities between federal and provincial governments are so determined that the federal government has jurisdiction over matters of national concern and scope. The provincial governments have jurisdiction over matters which might be described as unique to their geographical areas, resources, populations, historical antecedents and ambitions of their peoples.

Within this constitutional framework, our discussion-participants say the federal government must be expected to guarantee a basic standard of living and basic health care to all Canadians. Anything less creates gross disparities from province to province, between the wealthier and the poorer provinces, because of location and resources. Even under present support and equalization programs, considerable disparity exists.

Our participants are of the opinion that public education at all levels of government should promote a positive national attitude and, hence, enthusiasm regarding aging.

Governments and research in aging as a developmental issue

> "Also, the real needs of older persons run a risk to be forgotten or inadequately taken into consideration if we do not assure and encourage their active participation in research projects concerning them." (Translated from French)

It is also firm opinion that the federal government use its financial resources to stimulate research capability into social issues, national economic strength, service delivery, standards of care and bio-medical aspects of aging. It is felt that such research must have practical applications.

Income support as a developmental issue

> "We believe that a strong federal presence is necessary to ensure an adequate minimum level of income, services and resources to enable all Canadians to live independently and inter-dependently in the community."

Our discussion-participants acknowledge that the federal and provincial governments, in recent years, have made substantial improvements with respect to guaranteed income support and health care. However, the object of the exercise was to indicate directions for improvements.

Controlling costs as a developmental issue

> "The cost of future programs should be measured not just as cumulative dollar costs for individual programs but in relation to the whole financial impact of an aging population."

Naturally, our participants are concerned about costs of income support and services to older persons. There exist differences of opinion as to whether services should be provided free of charge, or at charges related to ability to pay. In any case, three pressures are affecting costs:

Inflation, which is a world-wide condition, and which itself causes the need for larger budgets.

Canada's increasing number of older persons.

The desire to upgrade the place of seniors in our society, and to upgrade services by putting into practice knowledge available from gerontology and geriatric health care.

Whether the country can afford to meet its obligations to our older citizens, is still a matter of much analysis and debate. Data can be selected, used and interpreted in so many ways, and there are many unknowns.

Strong views are held regarding the need to maintain and make advancements in co-operation and co-ordination. Each government must take action to establish coordinating mechanisms within their respective jurisdictions and between governments. The objective must be to reduce costs and improve service, not to create more government.

II. HUMANITARIAN ISSUES

Humanitarian issues concern such matters as health and support services; individual income; opportunities for community involvement; housing; personal self-development; and human connections.

There is a substantial, inescapable relationship between humanitarian and developmental issues in modern society. However, there are differences of opinion. Our discussions on aging revealed some polarization. There are those who stand for complete individual responsibility for later years. There are those who stand for total assurance of basic income and services. The majority support, "independence with assurance".

Preparation for retirement as a humanitarian issue

> "There should be more courses available on pre-retirement. If people are better prepared before retirement, they will be better able to cope with the problems of retirement. Governments, employers and unions should co-operate in establishing pre-retirement courses."

Preparation for later years, is a prime humanitarian issue in this delicate balance between independence and assurance. Our discussion-participants see the need to start with children to develop positive life-styles which will carry them through life. The basic elements are indicated by such objectives as:

Total health -- body, mind, soul.

Learning in order to be motivated, adaptable and caring.

Acquiring the ability to recognize and use options.

Desiring to make a social contribution, often stated as, "paying your rent for the privilege of living".

Desiring to accumulate a wealth of experiences, particularly those which enrich the inner person.

Our participants see the need for pre-retirement planning. This involves counselling and group discussions led by persons who understand what happens after retirement from regular, traditional employment.

Pre-retirement programs, they say, must focus on changes in income; shelter and health; use of leisure and social involvement; and on inevitable crises such as death of spouse.

There is much uncertainty as to the best approach to retirement, and more exploration is necessary to obtain answers.

Health as a humanitarian issue

> "...adequate care and rehabilitation of chronically ill old people cannot take place without trained staff."

We have considered health as a developmental issue. Health care delivery systems make large and increasing demands on federal and provincial budgets. There is also a negative social cost where illness prevails.

Our discussion-participants have definite ideas about health as a humanitarian issue.

In the first place, the majority of older persons have relatively good health. They keep well. A minority experience age-related diseases that are crippling. While these are not unique to older persons, the incidence is much higher than among the young. It is this minority who require extended care and consume large amounts of medications and other treatment.

Our participants say two developments must occur in Canada. There must be a steady, consistent emphasis on keeping well; and secondly, an emphasis on alternatives to institutional care. Both have life-style benefits, and both reduce health care costs.

Alternatives to placement in institutions are well known. They include home support services using visiting paramedics, trained volunteers, home-makers and handymen, and meals-on-wheels; day treatment and day care centres; medication monitoring by pharmacists; and alert systems to bring emergency aid. Problems occur when inadequate and/or incompetent services are provided. These are deficiencies which require attention and action.

Every province in Canada has public and private care institutions, commonly called nursing homes. In the past, and to a large extent today, they are based on an acceptance that old age is a disease and that little can be done, or needs to be done for residents/patients. Our discussion-participants recognize many improvements have taken place in many care facilities. Improvements have been made in environment, activity, medications, contacts with community, use of volunteers, food presentation, resident councils, housekeeping. These improvements must be spread to every care facility.

In addition, there has been development of more positive attitudes on the part of nursing home professional and general staffs. The objective must be to have these positive attitudes, backed up by high level competency in skills required for all health care services. Our participants emphasize the need for selecting suitable workers and for training. In Canada, we have much to do in this field. Interest, concern and co-operation are required from the training schools and colleges of medicine, dentistry, chiropody, nursing, occupational and physiotherapy, dietetics, and others which have older persons as patients/clients/customers.

Older persons put good health and keeping well, as their first desire: "Without good health, you have nothing", is how they express its value. But throughout Canada, in rural and urban areas, in cities and tiny pockets, there is no widespread commitment to life-styles which focus on good health and keeping well. It's still a national challenge.

Our discussion-participants, including those who respond individually, provide some clues. Their remarks indicate the state of knowledge about achieving good health and keeping well. Volumes have been written. There are specialists in heart diseases, cancer, circulatory disorders, diet deficiencies, arthritis. There are specialists in exercise. There are fad advocates and distributors. There are cultists. There are weight watchers.

These single routes to good health and keeping well have one message as far as our participants indicated. The ideal life-style has not yet been written into a prescription. The federal government must address resources to put together the prescription and make good health and keeping well a national goal. To date, it has promoted fragments, but not the holistic approach, for all age groups.

Income security as a humanitarian issue

> "First among the priorities should be the provision of an income on which older persons can live in comfort and dignity."

Canadian citizens and landed immigrants are assured of full or partial, universal, non-contributory old age pension. They are assured of a guaranteed income supplement depending on their level of income. They qualify by proof of age (65) and by length of residence in Canada.

In addition, there are the Canada/Quebec, company and union pension plans. Most are contributory.

The Canada/Quebec pension plans have serious gaps. Women are not able to cover periods when they withdraw from the labor force to raise a family. Housewives are not included. Private plans have serious weaknesses. They are rarely indexed, are not fully portable, and often do not provide survivor benefits.

Here again, the humanitarian and developmental issues are connected. The national government must intervene and the Government of Canada has assumed that responsibility. Steps are under way to reform the total pension system.

Our discussion-participants hold many different opinions regarding assuring senior citizens of adequate income. The work-hard-and-save proponents support a basic old age pension and further supplement; but some would revert to a means test to reward the thrifty. Others want an actuarially sound plan, although uncertain of what that entails. Others want a well-controlled pension scheme that provides benefits on the basis of compulsory and optional contributions.

New work roles as a humanitarian issue

> "The average Canadian worker changes jobs several times in his career. Changing job at 65 or 70 should not be considered as retirement from work but as an opportunity to do something else with or without remuneration."

The concept of optional retirement and of new work options, is a recent development in Canada.

For many years, age 65 has been taken as time to retire right out of the employment market. However, acceptance of compulsory retirement is undergoing considerable modification. The idea of optional retirement with options for work, is growing. There is opposition for two reasons: concern for younger workers in need of opportunities; and belief that every worker is entitled to work-free years in later life.

Our participants put forward many ideas for developing new work options, especially in the volunteer sector. They see the need for a community agency dedicated to second-career training. Such would be broad in concept and highly creative. It would include training in avocations and skills required by community organizations in a wide range of activities -- cultural, educational, political, health services, recreational, housing, information and referral, historical documentation and non-profit commercial business.

New options for continuing in present employment are catching attention. Of special interest are steps being taken by several large corporations in the United States of America, to use their older employees to the advantage of employees and employers. There are instances of job-sharing, short work-weeks, time-sharing with community enterprises, teaching, extended vacations, and less physically-demanding placements. Our participants show enthusiasm for these innovations and would commend them to the private and public sectors in Canada.

Continuing education and use of leisure as a humanitarian issue

> "The ability of elderly people to learn and to teach is routinely under-estimated and under-used."

Retired persons are a leisure class. They are not bound by the constraints of regular work. They have freedom to decide how they will use their time and energy.

How they use their time is a humanitarian issue. Our participants, the majority retired for a number of years, tend to condemn what they see as the idle use of time. When this happens, older persons are actually writing themselves off; they do not recognize their own potential for physical, intellectual, and spiritual development.

There is substantial research evidence that continuing development is a reality of life, if it is pursued. The converse is true: inattention to development

leads to deterioration. In group discussions, we heard the adage: "If you want to keep it, use it". Every participant had excellent examples of persons who are remarkable at 80, even 90 years of age. The message is gradually getting through that the calendar is no accurate indicator of well-being.

In Canada, virtually every community provides opportunities for personal development -- schools, colleges, universities, senior centres, discussion groups, recreational centres, parks and the vast out-of-doors.

The need is to connect seniors with these resources so the majority rather than minority participate.

Starting to emerge are learning programs for seniors, and there are successful models that illustrate the conditions to which older persons respond favorably as in the case of Elderhostel programs and Third Age universities. Factors include location, access, time, physical and human environment, and social interaction. Seniors must be involved in the planning and carrying out of the program; that's the key factor to success.

Habitat/shelter as a humanitarian issue

> "Government licensing standards for private, guest and nursing homes should be enforced. However, there should be recognition that the smallness of these homes is an asset since, when well run, they provide intimacy and home-like atmosphere that is impossible to create in large institutions."

Changes in circumstances in later years make shelter a humanitarian issue. Solutions, however, are difficult today because of inflation and escalating costs. Alternatives are scarce.

The problems often rest in the old couple in a large house. They feel an inability to cope with maintenance; with increasing taxes, fuel and utility costs in face of fixed income; and with changing neighborhood conditions.

Our discussion-participants hold the view that a range of options must be available in the way of shelter, and say it is the responsibility of government to ensure they are. They recognize that subsidies must be provided through a number of means: providing land and low-cost mortgage money; grants on a per unit basis; assumption of a portion of operating costs; rent-assistance paid directly to senior citizen renters.

Our participants look favorably upon such shelter arrangements as conventional senior citizen housing projects; cottage clusters; granny flats; shared accommodation; commercial housing; communal living; open market housing. They support conditions which have proven to receive favorable response from older people: closeness to a familiar environment; closeness to stores, banks, community services and to professional services; building managers with empathy; facilities for socialization and leisure-time pursuits; back-up services when needed; nearness and access to transportation; and residents' councils.

Our participants are aware of pitfalls -- the older persons' ghetto; inappropriate mixes of people in terms of ethnic background, behavioral patterns, and interests; and social problems, especially alcoholism.

Transportation as a humanitarian issue

> "In those communities of insufficient size to support public transportation services steps should be taken to develop special transportation services for the frail elderly and those who are handicapped."

In all the requests which go to government from senior citizen organizations, improvements in transportation for the elderly is included more frequently than any other. Cost is the main reason for it not being provided -- cost of modified vehicles and cost of operation.

The case for available, suitable transportation has been well-established. It dwells on the negative consequences of older, less mobile persons being unable to get out into the community. It emphasizes the positive benefits of older persons being able to maintain their independence by doing what they desire to do outside their walls.

Costs in Canada tend to be astronomical because of the spread of population over a wide area. This is more evident when we leave the larger cities of Montreal, Toronto and Vancouver. Even these cities have large suburban sprawls. Customized transport, whith door-to-door service, requires heavy subsidies in our country; user charges scarcely make a dent in the total cost. However, a number of efficient systems are in operation through the regular transit authorities and through the volunteer sector.

Our discussion-participants see transportation as a broader issue than assuring local services. They see the importance of tours as being a valuable part of seniors' continuing development. They believe the full potential of tours has hardly been scratched even though many are being operated. Strongly advocated is a program of seniors seeing Canada, particularly Ottawa, our capital, and great beauty spots of other provinces.

Other humanitarian issues

> "... the greatest need of elderly persons is to be recognized as individual human beings with individual feelings, desires and aspirations. It is a need they share with all other human beings whatever their age may be."

Our requests for viewpoints dwelt on those matters which will be considered at the UN World Assembly on Aging. These matters do not and cannot cover the spectrum of life at the aging stage. In any case, the total situation is always much more than the sum of parts, as it is in the human body.

We have issues that are unique to Canada in contrast to smaller, densely populated countries. It is difficult to level out economic, social and environmental conditions so as to assure older persons of support which they might not be able to provide for themselves.

We also have difficulties because so much of what we desire to do, depends on money. The needs of older persons much compete with the needs of other segments of the Canadian society which require services and subsidies. The allocation of the federal, provincial and local government income resources, is a political decision based on many considerations and pressures.

SUMMARY

While the object of the consultation exercise was to assemble viewpoints, and to share these with countries at the World Assembly on Aging, the exercise has many benefits to our own people.

As stated, consideration of the developmental and humanitarian issues generated a vast amount of discussion. The final seminar in Ottawa, was one of the finest, according to most participants. Individual written responses came from many who otherwise wouldn't have been involved.

Key words were used over and over again: independence, involvement, options, participation, growth, personal worth, contribution to society, recognition, voice and caring.

Consensus is virtually impossible among senior citizens. However, an excellent composite picture unfolded, for the first time in Canada, regarding aging.

The National Advisory Council on Aging will be using the viewpoints and ideas to stimulate further discussion across our country, among those with a stake in aging, which is everyone.

NATIONAL ADVISORY COUNCIL ON AGING

MEMBERS AND SECRETARIAT, 1982

MEMBERS

Dr. Sylvia McDonald
Chairman
Montreal, Que.

Mr. Chuck Bayley
Vancouver, B.C.

Dr. Ronald Bayne
Hamilton, Ont.

Mr. Stephen P. Connolly
Charlottetown, P.E.I.

Mrs. Zoe Cousins
Whitehorse, Y.T.

Mrs. Mary Davis
Edmonton, Alta.

Mrs. Berthe B. Fournier
Beauport, Que.

Mrs. Alice Labelle
St-Boniface, Man.

Mrs. Lise Langlois
Beauport, Que.

Mr. Charles McDonald
Windsor, Ont.

Mrs. Corabel Penfold
Toronto, Ont.

Mr. Henri Richard
Shediac, N.B.

Mr. Melvin Rowe
St. John's, Nfld.

Mr. James Sangster
Regina, Sask.

Mr. Patrice Tardif
St-Méthode-de-Frontenac, Que.

Mr. Bryan Vaughan
Toronto, Ont.

Mr. Charles S. Wall
Sydney, N.S.

SECRETARIAT

Maurice Miron,
Director

Claude Lacasse,
Principal Project Officer

Francine Beauregard,
Information Officer

Liliane Sauvé,
Secretary

Section Three
The Assembly – Process and Action

SECTION THREE

THE UN WORLD ASSEMBLY ON AGING - PROCESS AND ACTION

Many references are made to "developed" and to "developing" countries.

Generally, "developed" is applied to all the countries of Europe, and to the USSR, Canada, USA, Japan, New Zealand and Australia. Generally, "developing" is applied to the remaining countries of the world.

The spectrum is broad from the most under-developed country to the most developed.

THE WORLD ASSEMBLY ON AGING
FOUR YEARS IN PREPARATION

December 14, 1978, the General Assembly of the United Nations adopted this resolution 33/52:

> "To organize a World Assembly in 1982, as a forum to launch an international action programme, aimed at guaranteeing economic and social security to old persons, as well as, opportunities to contribute to national development."
>
> (Aging in this context, pertains and refers to the aging of individuals and to aging of total populations. The two are inseparable. Changes in longevity have been accelerating the development of aging populations. At the same time, declining birthrates in most countries have been changing the proportions of the age-groups.)

William Kerrigan of the United States was appointed Secretary-General, and 22 nation-states were designated to constitute the ADVISORY COMMITTEE for the World Assembly:

> Benin, Byelorussian SSR, Chile, Costa Rica, Dominican Republic, France, Hungary, India, Indonesia, Japan, Lebanon, Malta, Morocco, Nigeria, Philippines, Spain, Suriname, Sweden, Togo, USSR, United States of America and Venezuela.

A.H.B. de Bono of Malta was elected chairman of the Advisory Committee at the first meeting in Vienna, August 17-21, 1981.

The UN General Assembly requested the UN Fund for Population Activities to be involved in supporting funding. The UNFPA also contributed by publication of its analytical, cross-national study of major aspects of aging: "International Perspectives on Aging: Population and Policy Challenges".

The ADVISORY COMMITTEE was given the responsibility of preparing the draft document to be considered at the World Assembly at Vienna - "Draft International Plan of Action on Aging".

Information, reports and recommendations flowed into the Advisory Committee, on a world scale, from a multitude of sources:

- Regional meetings of experts: Middle East and Mediterranean, Latin America, Asia and Pacific, Africa, North America and Europe (Canadian experts made substantial contributions in participating in the North American Regional Technical Meeting on Aging in Washington, D.C. June 15-19, 1981);

- NGO Forum, held in Vienna March 1982, with 336 delegates from 43 countries and representing 159 organizations;

- United Nations agencies, commissions and bodies such as UNESCO, ILO, WHO and FAO.

The documents which were prepared indicated the commitment of the United Nations to providing a comprehensive data base:

Introductory document: demographic considerations

Introductory document: developmental issues

Aging populations: economic policy considerations

Migration and aging

Aging populations and rural development

Introductory document: humanitarian issues

Aging in the context of the family

Aging and social welfare

Housing, environment and aging

Social development and aging

Problems of employment and occupation for older workers

Transitions between professional life and retirement

Income maintenance and social protection of the older person: income security for the elderly

Income maintenance and social protection of older persons: the role of social security

Health policy aspects of aging

Education and aging

The older refugees

Draft international plan of action on aging

Activities of United Nations system on aging

Report of the Advisory Committee for the World Assembly on Aging on its third session

Human settlements and aging

Regional plans of action on aging

(Listed in the Draft Report of the Main Committee: A/CONF 113/MC/L27*)

Attending the World Assembly on Aging in Vienna were representatives of the following nation-states:

Afghanistan
Algeria
Angola
Argentina
Australia
Austria
Bahrain
Bangladesh
Belgium
Benin
Botswana
Brazil
Bulgaria
Burundi
Byelorussian SSR
Canada
Cape Verde
Central Africa Republic
Chad
Chile
China
Colombia
Congo
Costa Rica
Cuba
Cyprus
Czechoslovakia
Democratic Kampuchea
Democratic Yemen
Djibouti
Dominican Republic
Ecuador
Egypt
El Salvador
Ethiopia
Finland
France
Gabon
Gambia
German Democratic Republic
Germany, Fed. Republic
Greece
Guatemala
Guinea-Bissau
Haiti
Holy See
Hungary
Iceland
India
Indonesia
Iran
Iraq
Ireland
Israel
Italy
Ivory Coast
Jamaica
Japan

Denmark
Kenya
Kuwait
Lebanon
Lesotho
Liberia
Libyan Arab Jamahiriya
Luxembourg
Malawi
Malaysia
Maldives
Mali
Malta
Mauritius
Mexico
Morocco
Mozambique
Netherlands
New Zealand
Nicaragua
Niger
Nigeria
Norway
Pakistan
Panama
Peru
Philippines
Poland
Portugal
Republic of Korea
Romania
Rwanda
San Marino
Saudi Arabia
Jordan
Senegal
Seychelles
Spain
Sri Lanka
Sudan
Suriname
Swaziland
Sweden
Switzerland
Syrian Arab Republic
Thailand
Togo
Trinidad and Tobago
Tunisia
Turkey
Ukrainian SSR
Union of Soviet Socialist Republics
United Arab Emirates
U K of Great Britain and Northern Ireland
United Republic of Cameroon
United Republic of Tanzania
United States of America
Upper Volta
Uruguay
Venezuela
Viet Nam
Yemen
Yugoslavia
Zaire
Zambia

Representatives attended from the United Nations Council of Namibia; Development and International Economic Co-operation of the United Nations; Department of the UN International Economic and Social Affairs.

Also from the following:

the Economic Commissions for Europe, Latin America, Asia and the Pacific, Africa and Western Asia; the United Nations Development Programme, High Commissioner for Refugees; Fund for Population Activities; Industrial Development Organization; Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East; and Joint Staff Pension Board;

and from the

International Labour Organization; Food and Agricultural Organization of the UN; United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization; World Health Organization; as well as representatives of the European Economic Community, League of Arab States, and a number of NGOs in consultative status.

The World Assembly on Aging in Vienna used two meeting places:

HOFBURG PALACE CONFERENCE CENTRE

SPANISH RIDING SCHOOL

which are adjacent to each other, as part of the complex.

The plenary sessions and presentations were held in the ballroom of the Palace Conference Centre which also housed the secretariat, press facilities and registration.

Sessions of the MAIN COMMITTEE were conducted in the arena of the Spanish Riding School. The task of the Main Committee was to consider, leading to acceptance, the DRAFT INTERNATIONAL PLAN OF ACTION. (The formal acceptance took place in the Palace ballroom at the final plenary session.)

Sessions in the Palace ballroom and in the Riding School were mornings from 10 to 1:00, and afternoons from 3 to 6:00 weekdays. (The Main Committee worked on Saturday because it ran behind schedule.)

Instantaneous translation service was in English, German, Russian, Arabic, Chinese and Spanish.

TWO DIFFERENT STYLES WERE FOLLOWED IN THE PALACE BALLROOM AND IN THE ARENA OF THE SPANISH RIDING SCHOOL. EACH HAD A FULL COMPLEMENT OF REPRESENTATIVES (depending on whether countries were able to send their full quota).

In the Spanish Riding School, the Main Committee went over the Draft Plan of Action which had been prepared by the Advisory Committee of 22 nation-states. (Mr. de Bono was chairman of both committees.)

Apart from the opening and closing ceremonies, the Ballroom sessions were devoted to each nation-state and certain non-governmental organizations, presenting 20-minute statements regarding the state-of-aging in their countries.

(The presentation by Senator Maurice Riel is reprinted herein, in its entirety, because of its significance to us in considering the place of senior citizens in the Canadian Society.)

The presentations indicated the wide differences in the state-of-aging throughout the world. They show that improvements depend on historical, cultural, political, religious, economic, technological and institutional forces.

PRESS SUMMARIES were released on the statement presented in the Ballroom sessions. Several are reproduced here to provide some idea of what was said about the situations at home, and to indicate the range of conditions.

It must be remembered that the statements made were a 20-minute capsule of aging, as seen through the eyes of government people. Also, the press summaries were a further compression.

Press Summary

CHINA'S REPRESENTATIVE ADDRESSES WORLD ASSEMBLY

Following is a brief summary of the statement made by Yu Guanghan (China) in the World Assembly on Aging this afternoon.

At present, China's demographic make-up is still relatively young. China had over 40 million people aged 60 and above in 1953, accounting for 7 per cent of the total population. In 1980, the estimated number, aged 60 years and above, was about 80 million, making up about 8 per cent of the total. It is estimated that by the year 2025 the number will reach 280 million, or about 20 per cent of the total population.

In recent years, China has done a great deal of work to control the population growth and practise family planning, but it has yet to make a deep study and gain a clear understanding of the development of the aging population and its impact on economic and social development. China is ready to learn the experiences and lessons of other countries and benefit from their useful knowledge and techniques.

The aged deserve and are entitled to the right of being respected, taken good care of and supported by their families and the society. Such an approach and attitude towards the aged helps to formulate appropriate guiding principles and policies, accelerate economic development, bring about social stability, advance social ethics and customs as well as defend the honour and rights of the aged.

In China, in general, retired workers get a monthly pension of 60 to 90 per cent of their wages, according to their years of service. Those who have made outstanding contributions get a higher pension or even a pension as much as their former wages. All retired workers enjoy free medical care.

According to Chinese tradition, most old people live with their children and grandchildren. In this way, the old and young look after each other, and the old can enjoy a happy life and bring up the young. Efforts have been made to keep the old people who live in homes for the aged and in social welfare institutions, in touch with the outside world and to engage in activities within their ability in the interest of their own physical and mental health.

Through this World Assembly, China wishes to learn from the experience of other countries, explore possibilities for technological co-operation and assistance, and establish contacts with friendly countries and relevant international organizations in this area. China is in favour of designating a day as the "International Aged People's Day".

Press Summary

CAMEROON'S SOCIAL AFFAIRS SECRETARY-GENERAL SPEAKS

Following is a brief summary of the statement made this morning, by Mbonjo-Ejangie Ammanuel, Secretary-General of the Ministry of Social Affairs of the United Republic of Cameroon, in the general debate of the World Assembly on Aging.

The last general population census of the United Republic of Cameroon, has shown that the population is a young one. One in two inhabitants is under 20 years of age. There is still a high birth rate and death rate in Cameroon, as in many developing countries. Adults between 15 and 59 comprise about 50 per cent of the population. The actual active population, sustaining the economic activity of the country, is about 40 per cent of the total. They tend to be more heavily concentrated in the urban areas rather than the rural areas.

The average number of dependents per worker in Cameroon is expected to grow. The problem of the aged is linked to that of the young. The government has established a system of pensions in Cameroon. In order to ensure a certain security for the rural population, the government has a project under way with the assistance of the United Nations Fund for Population Activities.

The United Republic of Cameroon believes particularly in the role of the family in the care of the aged. Devotion, affection and respect should be given to all aged by the family. The rise of individualism and modernism tends to erode the traditional family's solidarity, and all efforts have to be made to halt that erosion. In developing countries, the elderly have always been the symbol of wisdom, and when an elderly person dies, it is thought of as the disappearance of a whole library.

The aged cannot be considered merely as a group that has to be placed in an institution. Home care should be developed, even if it requires substantial resources. The burden carried by the family in the care of the aged has to be shared. It is necessary to cultivate a spirit of co-operation.

The draft international plan of action will be welcome to all. The new world order on aging, however, will have to be applicable to each region and to each country.

Press Summary

WORLD ASSEMBLY HEARS SWEDEN'S
MINISTER OF HEALTH AND SOCIAL AFFAIRS

Following is a brief summary of the statement made this afternoon by Karin Soder, Minister of Health and Social Affairs, Sweden.

The phenomenon of aging is a natural part of life, and not something that segregates an elderly person from life itself. The natural contact between generations is something that must be cherished. That is to say, cherish it where it survives and restore it where it has been lost. Senior citizens should be given the status of an asset to the community -- an asset necessary to social development.

This aim can be achieved by the use of social planning. Short distances between homes and amenities, proximity to nursing and care, proximity to employment and education, for example, are components of everyday life which contribute towards a sense of community between people of different ages.

The elderly must be enabled to remain in their homes and accustomed surroundings for as long as possible. This demands properly organized social services and decentralized medical care. In old age care, personal integrity must be respected. People should have the right to determine their own lives and make their own decisions. The elderly should be able to influence not only their own environment, but also society as a whole.

In a population like Sweden's, with about 30 per cent of all 70 year-olds entirely free from symptoms of illness, it is natural that the question of entitlement to work after retiring should come up for discussion. The slow economic growth prevailing in many of our countries constitutes a challenge to the makers of both social policy and health policy. Demands for social justice must be placed in the forefront. The right of the elderly to basic economic security must never be set aside.

Governments are spending $1 million a minute on armaments. This is a stupendous waste in a world which ought to be banking all it has on mobilizing human and material resources to ensure survival and security, and to bridge the gaps between industrialized and developing countries.

Disarmament is needed in order to achieve lasting peace in the world. Only then will there be hope for the elderly and a future for the young.

The plan of action should be thought of as a long-term goal, a direction to follow and a source of inspiration to all people all over the world who work with the question of aging. Action at the national level will always be the most important instrument to achieve success. Therefore, it is vital that governments take on the task to establish a national plan of action in matters related to aging, and a national set of priorities and programmes.

The Centre for Social Development and Humanitarian Affairs should be the focal point within the United Nations system for the continuing work of the international community within the field of aging.

The mandate for the Trust Fund for this Assembly should not be prolonged and changed into a fund for technical co-operation activities. Instead, any surplus in the Fund should be put at the disposal of the Centre for international follow-up activities in the field of aging. As an alternative, the surplus could be transferred directly to the United Nations Development (UNDP) Programme for purposes specified in the mandate of the Fund. To fulfill its tasks, the Centre needs adequate substantive and administrative resources. Sweden is prepared to support well-founded requests from the Secretary-General for adequate staffing.

Press Summary

ALGERIA'S REPRESENTATIVE SPEAKS IN WORLD ASSEMBLY

Following is a brief summary of the statement made this afternoon by Z'hor Ounissi in the general debate of the World Assembly on Aging.

Algeria has begun vast changes in order to ensure social, economic and cultural benefits for all its citizens. Social progress should not be considered to be a ransom that must be paid as the price of development.

Algeria is committed to improving the material conditions of the people by strengthening the family. It has recently improved its social security system and now the State will take the responsibility for health and will provide pensions.

The citizens of Algeria have a life outside of their work and the Government is committed to enhancing the quality of life, in particular in housing, health and social welfare. The problem of the aging must be dealt within social planning.

The recent transformations which have occurred in Algeria will improve the quality of life for the elderly and other groups. Research will be undertaken in the field of gerontology so that the elderly can play their full role in society.

Related to the problem of the elderly, the protection of migrant workers must be considered. In particular, legal and social welfare provisions covering these unfortunate workers should be examined.

The Zionist invaders have taken over Lebanon. It is the duty of world assembly such as this to support the Palestine Liberation Organization (PLO) and its legitimate claim to the homeland of the Palestinian people. The international community must work to put an end to inequality, dependence and domination. It must assume responsibility for a new approach to development.

Press Summary

WORLD ASSEMBLY HEARS SOCIAL WELFARE DIRECTOR-GENERAL OF SUDAN

Following is a brief summary of a statement made this morning by Rasida Abdel Mutalb, Director-General of Social Welfare in the Sudan, in the general debate of the World Assembly.

The problem of aging in the Sudan cannot be separated from the general social and economic problems facing the country.

The Sudan is mainly an agricultural economy, but the enormous areas which it covers makes communications difficult. It has 17.3 million inhabitants, 80 per cent of whom live in rural areas, and 12 per cent of whom are nomads. Of the total population, 10 per cent live in the cities, but 10 to 40 per cent of these people still seek pastoral land and seasonal work. This causes enormous problems in the urban areas.

The Sudan has a young population -- about 80 per cent of the people are young. Those who, through youth or old age, are dependent on the workers, make up about half the population. This decreases the per capita income throughout the country. The age for retirement in the Sudan is 55 for optional retirement and 60 for mandatory retirement. However, the average life expectancy is 49 years.

Women play an enormous role in development. They make up the highest percentage of the illiterate population but they enjoy full equality in all aspects of life. They cannot be forced to live with spouses they have left; they have seats available in political offices; and they have a legal right to eight weeks of paid maternity leave.

The family is the basic unit of society in the Sudan, and the State is obliged to protect it against the forces of disintegration. However, the majority of women do not play a full role in the family or in society because of their illiteracy. They are not fully involved in the decision-making processes, but usually rely on husbands and brothers.

The family is responsible for all aspects of protection and education of the young, old and disabled. The State confines itself to laying down guidelines.

The elderly enjoy full care and have an important role in the Sudanese society through the family. They enjoy special prestige and respect in the community. In the Sudan, there are two institutions which ensure the welfare of the elderly in the northern provinces, and one in the southern provinces.

Plans for the next decade include integrated social programmes for the family, children, women and for the aging who have been abandoned.

COMMON THEMES RAN THROUGH PRESENTATIONS TO THE WORLD ASSEMBLY ON AGING

One common theme ran through all presentations:

> "The family is still the primary unit. It should be supported in order to maintain its strength."

One common theme ran through presentations by developing countries:

> "Improvements in living and health conditions for older people depend on first improving economic conditions."

For these countries, the elderly cannot be considered apart from the well-being of others.

One common theme ran through presentations by developed countries:

"They have their support systems in place."

For these countries, there is concern that the cost of improving the quality of service and of expanding services to meet the growth of the older population, will be an economic burden.

Canada's presentation, by Senator Maurice Riel, was different. It is reproduced in its entirety in the following section.

Section Four
Senator Riel's Address

SECTION FOUR

SENATOR MAURICE RIEL'S ADDRESS TO THE WORLD ASSEMBLY ON AGING

For us in Canada, the Senator's address to the Plenary Session in the Palace Ballroom, is a document of prime importance. It underlines the democratic and philosophical context in which our social programs are initiated, developed and supported.

SENATOR MAURICE RIEL'S ADDRESS
WORLD ASSEMBLY ON AGING

Madame President, fellow delegates, ladies and gentlemen:

First, please accept my congratulations, (Dr. Hertha Firnberg, Austria's Minister of Science and Research) Madame President, and those of the Canadian Delegation on your election as President of the Assembly. We wish to congratulate, also, all those elected to the Bureau, and to thank the Government of Austria for taking the responsibility of so kindly hosting this important meeting. Under-Secretary-General Ripert has, I am sure, by his incisive introductory statement, set the stage for our deliberations, and the statements which have already been made justify this lofty term.

CANADIAN PERSPECTIVE

Canada supported wholeheartedly the plans of the General Assembly of the United Nations, for a World Assembly on Aging.

Over the years, Canada has put in place social measures to ensure the well-being of the elderly. We humbly believe that these measures rank among the most advanced in the world. These efforts on behalf of the aging reflect a philosophy widely shared among Canadians.

This philosophy has three related aspects:

FIRSTLY, Canadians believe in the inherent worth and dignity of all persons, and in their right to participate fully in society. In the case of the aging, although the right to participate is, as for others, recognized, unfortunately it has not been fully respected. Our task is to find ways for the full enjoyment and exercise of this right on the part of the aging.

SECONDLY, Canadians believe in the importance of voluntary action, in the importance of the activities of ordinary citizens organizing themselves to address issues of particular concern to them.

In the past, innovative ways by which ordinary people could, through voluntary action, assist their less fortunate neighbours, have resulted from efforts of the non-governmental sector, and we expect to see more such developments in the future.

THIRDLY, Canadians believe in the fundamental role of social security in providing protection against the hazards of unemployment, sickness and old age -- circumstances which can be met by society acting together, but which can be catastrophic for individuals and families left to cope by themselves.

Canada has sought to provide all Canadians aged 65 and over with a minimum assured income through public programs. Although we foresee improving this system further by increasing benefits to some categories of recipients, the program has shown itself to be effective, and enjoys the strong support of the people of Canada.

Medical and hospital care, and provisions to ensure that services are available when needed, are as important as income support, particularly to the aging, who could otherwise, in certain circumstances, see much of their income being eroded. The Canadian medical and hospital insurance system provides public, universal and comprehensive coverage and achieves these priority objectives.

When we comment on the provisions of an International Plan of Action on Aging, our comments will reflect our concern for the joint participation of the aging, the non-governmental sector, and for social security which, obviously, has a fundamental role.

Canadians have always tended to think of Canada as a young country. In fact, we are very much in the middle of the road when it comes to an aging population. We still have a young population compared to many other developed countries, but at the same time, a population that is fairly rapidly aging.

Although the impact of demographic change should not be as great on Canada in the next decade as on some countries, and the necessary infrastructure to meet it is largely in place, there are areas of weakness in our programs which we must address. One, which is particularly topical in Canada now, is pension reform.

In the spring of 1981, the Minister of Finance and the Minister of National Health and Welfare, summoned Canada's First National Pensions Conference, called because of the realization that the existing mix of public and private pensions in Canada results in inadequate coverage of the labour force, inadequate protection against inflation, loss of pension entitlement by mobile workers, and special barriers to women gaining pension entitlements.

This conference served to demonstrate the complexity of the issues and the diversity of opinions on the subject. At the same time, it has put pension reform on the national agenda in Canada, and the Government of Canada expects to put forward concrete proposals to initiate public discussion in the near future.

CANADIAN PREPARATION FOR THE WORLD ASSEMBLY ON AGING

The Canadian Governmental Report on Aging and the Canadian Non-Governmental Organizations' Report represent an intensive co-operative effort by all the sectors in Canada involved with aging. You see here the definite commitment of Canadians to diversity and dialogue, a commitment which we believe is as important at the international level as it is in Canada.

The letters which the government has received from many Canadians, and the statements heard at meetings with senior citizens organizations, demonstrate the lively interest in this Assembly of all Canadians, and the great hopes it has raised for further progress in enhancing the role of aging in society. Canadians are taking this Assembly seriously and have put an immense amount of work into preparations for it.

This work has been done not only by elected representatives of the Canadian people and officials at various levels of government, but by many Canadians from all walks of life, by local bodies and by national, provincial and territorial non-governmental organizations.

The intensive preparatory effort reflects the constitutional reality of Canada as a federal state in which the provision of health and social services is a provincial responsibility, with the provinces possessing a very large degree of autonomy and responsibility in the field, and in which the federal government has a traditional interest in establishing national standards in the field of social security and in ensuring an equitable distribution of revenue from one region of the country to another.

The procedures for drafting the Canadian Governmental Report on Aging are a consequence of this inter-twining of responsibilities. The lead role was taken by the federal government, specifically by the Federal Department of Health and Welfare. At the same time, the provinces and territories worked closely and constructively with the Federal Department of Health and Welfare to draft a document acceptable in all essential aspects, to all jurisdictions.

A report drafted by a committee proverbially lacks substance. It is a tribute to the commitment of all the participants in the process, and their determination to assist the aging, that they have produced a substantial document, and one which does not avoid noting and criticizing the weaknesses in our present programme. As you see, we are determined to take seriously the United Nations General Assembly's charge to focus on ways of achieving concrete solutions to the various issues related to aging.

Canadians have a long tradition of voluntary action to address social problems and to benefit their neighbours. The voluntary sector is involved in a variety of activities that are relevant to aging and the aged. Moreover, Canada's senior citizens are active participants in many voluntary organizations and activities, and they are most compelling in representing their interests and their concerns to government.

The Canadian non-governmental organizations have prepared a report for the World Assembly on Aging which is a companion to the Canadian governmental report. Work on this (NGO) report was co-ordinated by the National Advisory Council on Aging. Early this year, the Council convened a national meeting of voluntary organizations in the field, from all across the country -- national and provincial organizations, and in some cases, local organizations according to their importance.

CANADIAN OBJECTIVES

The World Assembly on Aging is the first international governmental conference concerned with aging ever to be held. Our support of the proposal to convene the World Assembly on Aging, clearly indicates our desire to see it achieve the adoption of an International Plan of Action on Aging -- "aimed at guaranteeing economic and social security to older persons, as well as opportunities to contribute to national development".

The Draft International Plan of Action on Aging provides a beginning for our work to this Assembly, and we must now proceed to adopt an International Plan of Action which can guide the further efforts that we must undertake. The Secretary-General and his secretariat, the regional working groups, the Advisory Committee, and the Department of International Economic and Social Affairs -- are to be commended for their efforts.

We share the primary aims of the Plan, as stated in the draft, which are to advance the national and international understanding of the important implications of the aging of the population, and to strengthen, at every decision level, the capacities of nations to deal effectively with the problems and opportunities posed by the aging of the population.

We acknowledge that primary responsibility for the formulation and implementation of its own policies on aging rests within each country. An International Plan of Action will, however, be relevant to our own efforts in furthering the development of policies and planning in respect to the aging. We view the World Assembly as a catalyst, and visualize the Plan of Action, once adopted, as a useful tool in focusing our own efforts.

While we are prepared to react favourably to most of the specific recommendations in the Plan, we are of the opinion that greater attention must be given to meeting the particular needs of older women. Older women constitute the majority of older people and are often the first victims of the loss of social supports. Also, we should stress the valuable social and economic resources which the aging themselves can contribute. The aging are an important pool of talent and experience that could be tapped more effectively for the benefit of the whole society.

We believe that more effort should be made to acknowledge and promote the important role of the non-governmental sector in the delivery of public-sector health and social services.

Our approach to the Plan of Action is influenced by several considerations.

-- We believe the independence of the individual and the family to be fundamental, and believe that older persons should be supported to the fullest extent possible to remain in their own communities, living in their own homes, and for as long as feasible.

-- We recognize the benefits to individuals, and therefore to society, which can result from increased physical fitness, a positive outlook and full participation in society.

-- We accept that human potential cannot be bounded by chronological age, and are committed to work towards the creation of conditions which allow individuals and families to realize their fullest potential, as well as a more meaningful role for aging in society and in programmes which benefit them.

-- We favour stronger encouragement of gerontological research and education.

FOLLOW-UP TO THE WORLD ASSEMBLY ON AGING

The issues of aging and development are global issues. It is incumbent on all nations to address them according to their particular needs and capacities. We, of the Canadian delegation, are here to learn from the experience, aspirations and plans of other countries, both developed and developing. I can assure you that when we return to Canada, we will strive to put into practice what we have learned.

Let me now outline some of Canada's hopes for the future to meet the needs of the aging in our own country, and to give them appropriate opportunities to contribute to its development.

First, we recognize the importance of promoting research and spreading the knowledge we already possess. Already, the Government of Canada has identified aging and the aged as a target group in its research and development strategy in the social sciences and humanities, as well as in the natural and applied sciences, including medicine and engineering.

It is our belief that Canada can make its most significant contribution to the cause of development in this field by supporting research and sharing knowledge. Canada has significant experience in supporting research and sharing knowledge in the development context, as is shown by the successful activites of the Canadian International Development Agency and the International Development Research Centre.

It is important, when we return to Canada, that all our major domestic participants, the federal and provincial governments, and the non-governmental organizations, follow through on what we have learned here -- and that they develop their own action plans and strategies relevant to their needs and their jurisdictions. In this way, the needs of the aging in our country, in future years, will be met, we hope, in an adequate fashion.

We all wish to maintain the impetus that the World Assembly on Aging has given to a cause which is necessarily very close to us all. We intend to report to Canadians on this Assembly and on the International Plan of Action on Aging, in the forum of a Conference on Aging, which the Minister of National Health and Welfare hopes to convene in a few months, and certainly within a year.

At this Conference, the priority issue will be to develop strategies which can be applied at the local, provincial and national levels to meet the needs of an aging population.

CONCLUDING REMARKS

This present World Assembly on Aging, meeting here in Vienna, is considering a phenomenon that is new in human history. We should remember that it is a phenomenon that previous generations would have regarded as a triumph for humanity, and rightly so.

A long, vigorous and productive life, enjoyed by an increasing proportion of the population of the world, should be seen as one of the most impressive achievements of the 20th century. It is a tribute to the progress and success of all nations, developed and developing, in improving the well-being of their citizens. Therefore, we should pursue our deliberations here, and the activities which follow. It is necessary to further advance the well-being of our people, and to continue our efforts in the spirit of optimism which should permanently and consistently accompany the long march of humanity towards happiness.

FINAL WORD

I wish to conclude, Madame President, by giving you a page from an anthology which I found while browsing among the bookstalls in Paris on the quais of the Seine, a page that can be the credo of senior citizens. It is signed "McArthur"; perhaps it is the General.

This is what it says:

YOUTH!

Youth is not a time of life, it is a state of mind; it is a temper of the will, a quality of the imagination, a vigor of the emotions, a predominance of courage over timidity, of the appetite for adventure over love of ease.

Nobody grows old merely by living a number of years, people grow old only by deserting their ideals; years wrinkle the skin, but to give up enthusiasm wrinkles the soul. Worry, doubt, self-distrust, fear and despair, these are the long, long years that bow the head and turn the growing spirit back to dust.

Whether seventy or sixteen, there is in every being's heart, the love of wonder, the sweet amazement of the stars and the starlike things and thoughts, the undaunted challenge of events, the unfailing childlike appetite for what is next, and the joy and the game of life.

You are as young as your faith, as old as your doubt; as young as your self-confidence, as old as you fear; as young as your hope, as old as your despair.

So long as your heart receives messages of beauty, cheer, courage, grandeur and power from the earth, from man, from the infinite, so long you are young.

When the wires are all down and all the central place of your heart is covered with the snow of pessimism and the ice of cynicism, then you are grown old indeed, and may God have mercy on your soul. (End of quote)

Madame President, I would wish, in the name of the Canadian delegation and of my Minister of Health and Welfare, Monique Bégin, to leave you an illuminated scroll, as a memory of the page I have just read, at the same time recalling for you and for the Assembly, these lines of Péguy --

"La foi que j'aime le mieux,
dit Dieu, c'est l'Espérance."

Section Five
International Plan of Action

SECTION FIVE

THE INTERNATIONAL PLAN OF ACTION ON AGING

The Plan was adopted unanimously by the nations participating in the World Assembly on Aging in Vienna:

"The various levels of governments within the nation-states, have the CHALLENGE to convert the adopted principles and recommendations, into appropriate action according to their national and local objectives."

This section summarizes the principles and recommendations set out in the Plan of Action.

The Plan of Action was prepared in draft form by the ADVISORY COMMITTEE, and then was worked over by the MAIN COMMITTEE meeting in the Spanish Riding School.

The Plan of Action is an historic document dealing, for the first time, with aging on a world scale.

CANADIAN DELEGATION TO
THE WORLD ASSEMBLY ON AGING

Head of Delegation and Chairman of Canadian Delegation	:	Senator Maurice Riel*
Alternate Head of Delegation	:	Mr. Maurice P. Copithorne, Canadian Ambassador to Austria and the United Nations in Vienna
Representatives	:	Hon. Pierre-Marc Johnson, M.N.A., Minister of Social Affairs, Quebec
	:	Hon. Albert Fogarty, M.L.A., Minister of Health and Social Services, Prince Edward Island
	:	Hon. Laurent Desjardins, M.L.A., Minister of Health, Manitoba
Alternate Representatives	:	Mr. Neil Young, M.P., (Beaches)
	:	Mr. Charles Turner, M.P., (London East)
	:	Mr. Vincent Dantzer, M.P., (Okanagan North)
	:	Dr. E. Michael Murphy, Assistant Deputy Minister, Policy, Planning and Information Branch, Department of National Health and Welfare, Canada
	:	Mrs. Mireille Badour, Director, Office on Aging, Department of National Health and Welfare, Canada

* Substituted for Honourable Monique Bégin, Minister of National Health and Welfare

: Ms. Julie Loranger,
Director, United Nations,
Social and Humanitarian
Affairs Division,
Department of External
Affairs, Canada

Special Advisers: : Mr. Jim R. Crowe,
Second Secretary and
Vice-Consul,
Canadian Embassy, Vienna

: Mrs. Frances McHale,
Chairperson,
Ontario Advisory Council on Senior
Citizens, Ontario

: Mr. Charles McDonald,
President, National Pensioners and
Senior Citizens Federation,
Ontario

: Mr. Patrice Tardif,
President, Quebec Federation of
Senior Citizens,
Quebec

: Mrs. Yvette Lévesque-Brunet,
Présidente, Association québécoise
pour la défense des droits des
retraités et pré-retraités,
Québec

: Mr. Chuck Bayley,
Member, National Advisory Council
on Aging,
British Columbia

: Mr. Duncan Rogers,
Chairman, Provincial Senior
Citizens Advisory Council,
Alberta

UNITED NATIONS HUMANITARIAN ETHIC
AND WORLD ECONOMIC CONDITIONS COLOUR
PRINCIPLES AND RECOMMENDATIONS FOR ACTION

In welcoming delegates, Austria's president Dr. Rudolf Kirchschlager stated:

> "Although the United Nations is an organization of states, its activities and policies must focus on the individual and on mankind..... In an effort to enhance the quality of life of the aging, nations must also strive to achieve the main purpose of the United Nations: to eliminate war, violence and the threat of force in international relations; to aim at disarmament; and to establish a new economic order so as to bridge the chasm between the industrialized and the developing countries."

As they spoke, delegates were very much aware of the economic, social and political conditions in their homelands. Item 24 in the Summary of the General Debate, reads:

> "Many delegations pointed out that the Assembly was meeting against the sombre background of a worsening political, social and economic international situation which was bound to affect its deliberations. They said, the topic of aging could not be considered in isolation from the brutal realities of the conflicts which were raging in certain countries and regions, and of which the older segments of the population were victims, no less --- and perhaps, even more grievously affected than the young."

(The World Assembly largely accepted the "care model" which has evolved in the developed/industrialized countries. That model sees government and agency intervention when primary group support fails. The problem with that model is two-fold: it is costly and it stimulates dependency which, in turn, adds to costs.

(Most governmental reports presented in the General Debate revealed the dilemma. In the developed countries, inflation and increasing numbers of elderly are affecting the affordability of support programs. In the developing countries, they don't have resources to cope with the basic needs of their total populations -- needs aggravated by migration from rural settlements to urban centres.

(Our challenge in Canada is to set our own philosophy with respect to aging and the aged, and to set objectives which are compatible with that philosophy. Then must follow the strategies for achieving the objectives. As so many delegations pointed out to the Assembly, action must be related to realities: economic, social, political, cultural and people themselves.

(These realities dwell in Canada just as they do in all developed and developing countries.)

PREAMBLE TO THE INTERNATIONAL PLAN OF ACTION ON AGING

The countries gathered in the World Assembly on Aging:

Aware that an increasing number of their populations is aging;

Having discussed together their concern for the aging, and in the light of this achievement of longevity and the challenge and potential it entails;

Having determined that individually and collectively, they will:

i) develop and apply at the international, regional and national levels, policies designed to enhance the lives of the aging as individuals, and to allow them to enjoy in mind and in body, fully and freely, their advancing years in peace, health and security;

and

ii) study the impact of aging populations on development, and that of development on the aging, with a view to enabling the potential of the aging to be fully realized, and to mitigating, by appropriate measures, any negative effects resulting from this impact,

Do solemnly reaffirm their belief that the fundamental and inalienable rights enshrined in the Universal Declaration of Human Rights apply fully and undiminishedly to the aging; and

Do solemnly recognize that quality of life is no less important than longevity, and that the aging should therefore, as far as possible, be enabled to enjoy in their own families and communities, a life of fulfilment, health, security and contentment, appreciated as an integral part of society.

THE FOREWORD PLACES THE PLAN IN THE CONTEXT OF OTHER POSITIONS AND PROGRAMS PREVIOUSLY ASSENTED TO BY UN MEMBER-STATES AND UN AGENCIES

The foreword states that, "The Plan of Action should be considered an integral component of the major international, regional and national strategies and programs formulated in response to important world problems and needs.....

"The Plan of Action reaffirms the principles and objectives of the Charter of the United Nations; the Universal Declaration of Human Rights; the International Covenants on Human Rights and the Declaration on Social Progress and Development; the Declaration and the Program of Action on the Establishment of a New International Economic Order and the International Development Strategy for the Third United Nations Development Decade; and the General Assembly resolutions declaring the 1980s as the Second Disarmament Decade."

The foreword states that positions already adopted by the international community, have relevance to the question of aging. These deal with such matters as habitat, primary health care, social security, action for women, world population plan of action, older workers, disabled persons, adult education, and the prevention of crime and treatment of offenders.

THE INTRODUCTION TO THE PLAN PROVIDES THE DEMOGRAPHIC SETTING AND SETS OUT THE TWO ASPECTS: HUMANITARIAN AND DEVELOPMENTAL

Demographic Background:

Only in the past few decades has the attention of national societies and the world community been drawn to the social, economic, political and scientific questions raised by the phenomenon of aging on a massive scale.

Considering the population of 60-and-over, the world figure in 1975 was 350 million; by year 2000, it will be 590 miliion; by year 2025, over 1.1 billion.

The increase since 1975 through to 2025 will run 224 per cent.

In the same period, the total world population is expected to rise from 4.1 to 8.2 billion, or 102 per cent.

So, 45 years from now, the aging (60-and-over) will make 13.7 per cent of the world's population.

There will be another shift in population balance. In 1975, slightly over 50 per cent of the total 60-and-over, lived in the developing countries. In 2025, it will become 72 per cent.

The changes in real numbers, will also bring a change in the age-distribution. The 60-and-over will form 12 per cent of the population in developing countries by 2025. In contrast, it will be 23 per cent in the developed countries.

Longevity will continue to improve. And women will increasingly form a majority of the older population.

Rural-urban migration is expected to continue. In the developed regions, in 1975, about 2/3 of the aged lived in urban settings. That could become 3/4 by 2000.

In contrast, in the developing countries, only 25 per cent lived in urban centers in 1975; by year 2000, the expectation is that 40 per cent will live in cities.

Two Aspects of Aging, Humanitarian and Developmental:

The International Plan of Action deals with two aspects of aging:

(1) issues affecting the aging as individuals;

(2) those issues that emerge from the aging of populations.

This separation is expressed under Humanitarian Issues and Developmental Issues.

HUMANITARIAN ISSUES relate to specific needs of the elderly such as: health and nutrition; housing and environment; social welfare, income security and employment; education and the family.

The humanitarian aspects become a conspicuous issue when the numbers and proportion of elderly demand special attention, especially in the case of older women.

DEVELOPMENTAL ISSUES relate to the socio-economic implications of the aging population, as an increasing proportion of the total population. The issues include the effects of aging on production, consumption, savings and investments; and the impact of these changes on social and economic conditions and policies.

In looking at both humanitarian and developmental aspects of aging populations, the question arises as how best to put to use the experience and wisdom of older persons.

FOURTEEN PRINCIPLES PROVIDE BASIS FOR RECOMMENDATIONS FOR ACTION

Jurisdiction is a sensitive matter in making recommendations. So it is clearly stated before the principles are set out.

> "The formulation and implementation of policies on aging, is the sovereign right and responsibility of each State, to be carried out on the basis of its specific needs and objectives."

The Fourteen Principles:
(abridged)

(a) The aim of development is to improve the well-being of the entire population, on the basis of its full participation in the process of development and an equitable distribution of the benefits therefrom..... In this context, economic growth, productive employment, social justice, and human solidarity are fundamental and indivisible elements of the development; so are the preservation and recognition of cultural identity.

(b) Various problems of older people can find their real solutions under conditions of peace, security, a halt to the arms race, and a rechannelling of resources spent for military purposes, to the needs of economic and social development.

(c) The developmental and humanitarian problems of aging can best find their solution under conditions where tyranny and oppression, colonialism, racism, discrimination based on race, sex or religion, apartheid, genocide, foreign aggression and occupation and other forms of foreign domination do not prevail, and where there is respect for human rights.

(d) In the context of its own traditions, structures and cultural values, each country should respond to demographic trends and resulting changes. People of all ages should engage in creating a balance between traditional and innovative elements in the pursuit of harmonious development.

(e) The spiritual, cultural and socio-economic contributions of the aging are valuable to society, and should be maintained, strengthened and promoted further. Expenditure on the aging should be considered as a lasting investment.

(f) The family, in its diverse forms and structures, is a fundamental unit of society linking the generations, and should be maintained, strengthened and protected, in accordance with its traditions and customs.

(g) Governments, and in particular local authorities, non-governmental organizations, individual volunteers and voluntary organizations, including associations of the elderly, can make a particularly significant contribution to the provision of support and care for elderly people in the family and community.

Governments should sustain and encourage voluntary activity of this kind.

(h) An important objective of socio-economic development is an age-integrated society, in which age discrimination and involuntary segregation are eliminated, and in which solidarity and mutual support among generations are encouraged.

(i) Aging is a life-long process and should be recognized as such.

Preparation of the entire population for the later stages of life should be an integral part of social policies. It should encompass physical, psychological, cultural, religious, spiritual, economic, health and other factors.

(j) The Plan of Action should be considered within the broader context of the world's social, economic, cultural and spiritual trends, in order to achieve a just and prosperous life for the aging -- materially as well as spiritually.

(k) Aging, in addition to being a symbol of experience and wisdom, can also bring human beings closer to personal fulfilment, according to their beliefs and aspirations.

(l) The aging should be active participants in the formulation and implementation of policies, including those especially affecting them.

(m) Governments, non-governmental organizations and all concerned, have a special responsibility to the most vulnerable among the elderly, particularly the poor of whom many are women and many are from rural areas.

(n) Further study on all aspects of aging is necessary.

INTERNATIONAL PLAN OF ACTION ON AGING
RECOMMENDATIONS FOR ACTION

"The Plan of Action can only include proposals for broad guidelines and general principles as to ways governments, other institutions, and society at large, can meet the challenge of the progressive aging of societies, and the needs of the elderly all over the world."

The recommendations, which follow, are an abridged version from the Report of the World Assembly on Aging.

General Policy Recommendations:

Governments should develop interventions to accompany increases in the elderly population. The interventions should ensure balanced growth and integrated development to compensate for the change in population.

Policies should be directed at the qualitative improvement of life, and should include preparation for retirement.

The elderly should be viewed as an integral part of the population and not as a separate segment.

It is necessary to adapt labor policy, and technology and economic organizations.

Policies should promote opportunities for self-expression, attainable through such activities as:

- continued participation in family and kinship systems;
- voluntary service;
- formal and informal learning;
- involvement in arts and crafts;
- participation in community groups;
- recreation and travel;
- part-time work, and
- participation in the political process.

Impact of Aging on Development:

Attention should be given to the vast and multi-faceted impact that aging populations will have on the structure, functioning and further development of all societies of the world.

Attention must be given to both the changes in real numbers and in the dependency ratios, and to rural development to provide balance and stability.

Aging will continue to be one of the most important structural factors affecting the composition of the labor force.

Pension funds and pension payments have a very significant impact on the performance of the economy. Funds can be a source of capital for development. Pension payments stimulate consumer spending.

Areas of Concern to Aging Individuals:

All aspects of aging are inter-related, and thus approaches should be integrated.

Effort should be directed at emphasizing healthy life-styles, and at work-role modifications.

It is expected that, as men and women live to greater ages, major disabilities will be largely compressed into a narrow range just prior to death.

Health and Nutrition Recommendations:

1. Rehabilitation should be as important as curative treatment. Care should be designed to alleviate handicaps; re-educate remaining functions; relieve pain; and re-orient hopes and plans, particularly of the elderly.

2. Care should go beyond disease orientation. It should involve the total well-being including mental, social, spiritual and environmental:

> "Health efforts, in particular, health care as a strategy, should be directed at enabling the elderly to lead independent lives in their own families and communities, for as long as possible, instead of being excluded and cut off from all activities of society."

3. Early diagnosis and appropriate treatment are required to reduce disabilities and diseases of the aging.

4. Attention should be given to providing for the very old, through non-institutional procedures, such as training and supporting family and volunteers, and providing such services as day-care.

5. Specific efforts should be directed to the needs of the dying and their kin.

6. Co-ordination of social and health care services can be and should be carried out to improve efficiency and reduce costs. This co-ordination should include interdisciplinary training, and also the involvement of family and community resources.

7. Professionals and all workers in health care should be appropriately trained. The training should include ways to involve the elderly themselves and their families, in care.

8. The control of the lives of the aging should not be left solely to health, social service and other caring personnel. Aging people know what is needed and how best it should be carried out.

9. Participation of the aged in the development of health care and the functioning of health services, should be encouraged.

   The fundamental principle in the care of the elderly should be to enable them to lead independent lives in their communities for as long as possible.

10. Health and health-allied services should be developed to the fullest extent possible in the community. These services should include a broad range of ambulatory services such as: day-care centres, out-patients clinics, day hospitals, medical and nursing care, and domestic services.

    Institutional care should always be appropriate to the elderly.

11. An efficient assessment procedure is essential for prevention, diagnosis, treatment and rehabilitation.

12. Adequate and appropriate nutrition is essential for the aging. Therefore, policies and programs should ensure this happens.

13. Efforts to develop home care should be intensified. Home care should be backed up with sufficient medical, paramedical, nursing and technical support.

14. Positive life-styles should be inculcated in the young.

15. Governments should deal with the hazards of cumulative noxious substances such as radioactive and trace elements and other pollutions.

16. Priority should be given to preventing home and traffic accidents, and those caused by over-medication.

17. International exchange of information and co-operation in research, should be promoted in the health field.

18. Governments should give attention to consumer protection for the aged, and to providing for special requirements in medications, hearing-aids, dentures, eye-glasses and other prosthetics.

    Government agencies should co-operate with the non-governmental bodies in these programs.

Housing and Environment Recommendations:

19. Housing for the elderly must be viewed as more than only shelter. Policies should cover location, facilities, safety and support services.

    National goals should be such that they help the aged to live in their own houses as long as possible.

20. When urban rebuilding and development are taking place, attention should be given to the needs of the elderly and to their integration.

21. National guidelines for human settlements should consider the elderly and the socially disadvantaged.

22. Attention should be given to designs which will facilitate mobility and communication. This includes thinking about transportation.

23. Safety from crime should be considered, including police protection.

24. Whenever possible, the aging should be involved in housing policies and programs for the elderly population.

Family Recommendations:

25. Because the family is a fundamental unit of society, governments should encourage policies encouraging the maintenance of family solidarity among generations.

26. In the planning and provision of services, the needs of the family and other volunteer care-givers, should be considered.

27. Special attention should be given to the needs of elderly women, especially widows and women alone.

28. Children should be encouraged to support their parents.

29. Governments and non-governmental bodies should be encouraged to establish social services, to support the whole family when there are elderly people at home, and to implement support measures for low-income families who wish to keep elderly people at home.

Social Welfare Recommendations:

30. Social welfare services should have as their goal, the creation, promotion and maintenance of active and useful roles for the elderly for as long as possible, in and for the community.

31. Co-operatives have a useful role in providing services for seniors. Seniors, themselves, can be full members or consultants in the programming.

32. Self-help should be encouraged as should the involvement of younger people on an intergenerational basis.

33. Governments should encourage volunteers through incentives. They should encourage older persons in part-time work through incentives by softening regulations applied to benefits.

34. Quality of life should be paramount in providing institutional care; and minimum standards should be set.

35. Governments and NGOs should encourage seniors to form self-help groups.

Income Security and Employment Recommendations:

36. Governments should take appropriate action to ensure all older persons an appropriate minimum income, and should develop their economies to benefit all the population.

    The social security systems should provide universal coverage for older people, and where not possible, other approaches should be developed to meet the needs and maintain independence.

    The social security system should provide for the needs of older women and for older workers who are unemployed or are incapable of working.

37. Governments should facilitate participation of older persons in the economic life of their society. Steps should be taken to eliminate discrimination against older workers. Ability to work should be the deciding factor, rather than age.

38. Older persons should enjoy satisfactory working conditions.

39. Medical staffs should be trained in occupational diseases, and there should be pre-retirement medical checks.

40. Governments should take, or encourage, measures which will ensure a smooth and gradual transition from work to retirement. Pensionable age should be more flexible.

41. Governments should adopt standards set by the International Labor Organization, regarding older workers.

42. Migrant workers should have their social security coverage protected.

43. Elderly refugees should be accepted by receiving countries.

Education Recommendations

44. Educational programs featuring the elderly as the teachers and transmitters of knowledge, culture and spiritual values should be developed.

45. Education should be made available to the elderly as a basic human right.

46. The mass media should undertake to educate the general public about the process of aging, and about the aging, in positive ways.

47. The concept of life-long learning should be promoted with emphasis on self-reliance and community responsibility.

48. Easy access should be provided at cultural centres, for the elderly as audience and as participants.

49. Education programs regarding aging should be started with the children. The aged or their representatives should be involved in developing and carrying out these programs.

50. Effort should be made to counteract stereotyping where this exists.

51. Comprehensive information on all aspects of their lives should be made available to the aging, in clear and understandable forms.

INTERNATIONAL PLAN OF ACTION ON AGING
PROMOTION POLICIES AND PROGRAMS

The full realization of the International Plan of Action depends on the implementation of all international documents, strategies and plans.

In promoting policies and programs within the framework of the Plan of Action, the following agencies should give maximum assistance to all countries requesting it:

- Centre for Social Development and Humanitarian Affairs;

- UN Fund for Population Activities;
- UN Development Program;
- UN Department of Technical Cooperation for Development.

Other UN agencies, governmental and NGOs should also give maximum assistance to countries requesting assistance.

Data collection and Analysis Recommendations:

52. Governments are urged to allocate resources to codify relevant data by: sex, age-groups, income levels, living arrangements, health status, and degree of self-care.

53. Governments and relevant institutions should maintain information exchange facilities such as data banks on aging.

Training and Education Recommendations:

54. Education and training programs should be multi-disciplinary, and requirements for certification should be regulated.

55. Governments and non-governmental organizations should have trained personnel in aging, working for them. They should strengthen their efforts to spread information about aging.

56. Retiree and elderly organizations should be involved in planning for and carrying out exchanges of information.

57. Practical training centres should be promoted.

58. At national and international levels, attention should be given to working in the problems of aging, into planning and policy development and management.

59. Training in gerontology and geriatrics should be given prominence in all educational programs.

Research Recommendations:

60. Research should be conducted into humanitarian and developmental aspects of aging. It should be done at local, national, regional and global levels.

Research should be in at least the biological, mental and social fields.

Basic and applied research of universal interest include:

a) the role of genetic and environmental factors;

b) impact of biological, medical, cultural, societal and behavioural factors on aging;

c) influence of economic and demographic factors, including migration, on social planning;

d) use of skills, expertise, knowledge and cultural potential of the aging;

e) the postponement of negative functional consequences of aging;

f) health and social services for the aging, as well as studies of co-ordinated programs;

g) training and education.

61. States, intergovernmental agencies and NGOs should encourage the establishment of specialized institutions to teach gerontology and geriatrics.

62. Co-operation should be developed in exchanging information and research findings.

Special emphasis should be placed on comparative and cross-cultural studies on aging. Interdisciplinary approaches should be stressed.

INTERNATIONAL PLAN OF ACTION OF AGING RECOMMENDATIONS FOR IMPLEMENTATION

Role-of-Government Recommendations:

The role is presented in eight statements:

Success of the International Plan of Action will depend on the extent to which governments respond. NGOs and older people's organizations should be used to the fullest extent.

Each country should decide its own strategies for identifying targets and priorities for its own Plan of Action.

Governments should evaluate and assess conditions: demographic, individual considerations, political, economic, social, cultural, religious and economic.

Architects of national policies and strategies for implementing a Plan of Action should remember the aging are not an homogenous group.

Governments should pay special attention to the lot of elderly women, who are often at a severe disadvantage.

Interdisciplinary and multisectoral machinery are needed within government to work on the Plan of Action. The elderly must be fully integrated into society.

Co-ordination is a basic requirement for any Plan of Action. There should be co-ordinating bodies.

It is best to establish short-term, medium-term and long-term objectives.

Governments should use the mechanisms which were developed to prepare for the World Assembly, for pursuing the recommendations from the World Assembly.

International and Regional Co-operation Recommendations:

Co-operation in implementing the Plan of Action and in establishing a New International Economic Order is essential.

The United Nations General Assembly, the Economic and Social Council, and bodies under the aegis of the UN, are urged to give careful attention to the Plan of Action and to ensure an appropriate response to it.

The Centre for Social Development and Humanitarian Affairs should be the focal point within the UN system, for continuing with the Plan of Action. It should be strengthened by additional resources.

Co-ordination within the UN system should be undertaken by the Administrative Committee on Co-ordination.

The need for new guidelines for implementing the Plan of Action should be kept constantly under review.

All bodies, governmental and non-governmental, should join in the co-operative effort to achieve the objectives of the Plan.

All states are invited to consider a national "Day of Aging".

The International Plan of Action on Aging should be brought to the attention of the bodies preparing for the International Conference on Population, set for 1984.

Technical Co-operation Recommendations:

The United Nations, particularly UN Development Program, and the Department of Technical Co-operation for Development, and subsidiary agencies, should carry out technical co-operation in support of the Plan of Action.

The Centre for Social Development and Humanitarian Affairs should continue to promote and provide substantive support to all such activities.

The Voluntary Trust Fund for the World Assembly on Aging should be used for development in the least developed countries. It should also be used for stimulating technical co-operation and research, and exchanging relevant information.

Aging affects development. Therefore, international assistance and co-operation are essential, and it should be strengthened with the UN Fund for Population Activities taking the lead.

Exchange of Information and Experience Recommendations:

The exchange of information and experience at the international level is the way to stimulate progress and encourage positive measures which respond to the needs of the aging.

Meetings and seminars help in promoting the Plan and in monitoring the implementation.

CSDHA should co-ordinate activities within the UN system.

Standardization of terms and research methodologies should take place.

Governments should promote training of older persons in technologies which improve their situation, especially in agricultural regions.

Regarding the International Youth Year (1985), the UN agency responsible for that should note the International Plan of Action on Aging, and work it into their program.

Appropriate organizations should keep an eye on the guidelines to check their effectiveness and relevance. Conditions in this modern world have the habit of changing.

Regional Action Recommendations:

All institutions with regional mandates should review the Plan of Action on Aging, and contribute to its implementation.

Regional commissions should periodically review regional plans.

Assessment, Review and Appraisal Recommendations:

Each country should do an assessment, evaluation and review, at regular intervals, at its own deciding.

Regional appraisal and review should focus on regional roles in training, research and technical co-operation among developing countries.

The Commission for Social Development should be the inter-governmental body to review implementation of the Plan of Action, every four years. It should make recommendations for updating the Plan of Action.

The Commission should present its findings to the General Assembly of the UN, through the Economic and Social Council.

The Centre for Social Development and Humanitarian Affairs should be the lead agency within the UN system in gathering in reports, from within the system, regarding progress being made to implement the International Plan of Action on Aging.

IN THE VERNACULAR, WE MIGHT SAY THE BALL IS NOW IN CANADA'S COURT. NOT JUST FOR THIS REASON, THE SECOND NATIONAL CONFERENCE ON AGING HAS BEEN SO DESIGNED TO ARTICULATE A SOCIO-POLITICAL-MORAL PHILOSOPHY REGARDING AGING IN CANADA, AND TO INDICATE METHODS BY WHICH OBJECTIVES ON MAJOR ISSUES MIGHT BE ACHIEVED IN KEEPING WITH THAT PHILOSOPHY.

MOVING AHEAD WITH AGING IN CANADA

This publication was prepared by Chuck Bayley, one of the thousands of senior citizen volunteers throughout Canada, working to improve the quality of life and position of the aging. He is a member of National Advisory Council on Aging; summarized the feelings expressed in the National Consultation on Aging organized by the Council, into the NGO Report on Aging; and participated with the Canadian Government delegation to the UN World Assembly on Aging held in Vienna.

Perspectives nouvelles sur le vieillissement au Canada

Conseil consultatif national sur le troisième âge
Octobre 1983

Illustration sur la couverture: Le symbole de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement consiste en un arbre des Banians stylisé, tracé dans un cercle. Il évoque la longévité, la confiance en soi, la croissance continue et un lieu de rencontre communautaire. C'est le design d'un artiste américain octogénaire, M. Oscar Berger.

Pour obtenir de l'information sur ce rapport, communiquez avec le:

Conseil consultatif national
sur le troisième âge
Édifice Jeanne Mance
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9
(613) 996-6521

This publication is also available in English under the title:

"Moving ahead with aging in Canada"

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1983
Nº de cat. H71-3/2-1983F
ISBN 0-662-92178-X

TABLE DES MATIÈRES

		Page
Introduction		3
Première partie:	Préparatifs du Canada en vue de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement	7
Deuxième partie:	Rapport des organismes non gouvernementaux (ONG) du Canada	15
Troisième partie:	L'Assemblée mondiale des Nations Unies sur le vieillissement - Préparatifs et activités	41
Quatrième partie:	Discours du sénateur Maurice Riel à l'Assemblée mondiale sur le vieillissement	59
Cinquième partie:	Le Plan international d'action sur le vieillissement	73

L'Assemblée mondiale des Nations Unies sur le vieillissement qui a eu lieu à Vienne, du 26 juillet au 6 août 1982 a suscité beaucoup d'intérêt au Canada et à travers le monde.

L'Assemblée a adopté à l'unanimité le Plan international d'action sur le vieillissement à Vienne. Les nations consentantes ont donc pris la responsabilité d'intégrer les principes et recommandations adoptées à leurs propres cultures, leurs priorités et leurs ressources.

Solidaire au Plan international, le gouvernement du Canada se préoccupe présentement d'élaborer un Plan national d'action sur le vieillissement en tenant compte des champs de responsabilité fédéraux, provinciaux et territoriaux de chacun.

La Deuxième conférence canadienne sur le vieillissement, à Ottawa, du 24 au 27 octobre est l'amorce de cette consultation. Convoquée par l'honorable Monique Bégin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, la conférence réunit environ 100 représentants du secteur gouvernemental et 200 représentants du secteur non gouvernemental qui sont concernés par les questions touchant au bien-être des personnes âgées.

La présente publication du Conseil consultatif national sur le vieillissement a été conçue afin de situer la conférence de Vienne et la participation du Canada selon le point de vue et l'approche du secteur non gouvernemental. (Les ONG sont redevables à l'honorable Monique Bégin qui les a invités à faire connaître leurs vues sur le vieillissement au Canada. Elle a demandé au Conseil consultatif national sur le vieillissement de recueillir leurs opinions et elle a permis à cinq personnes âgées de faire partie de la délégation canadienne.)

Comme nous le verrons dans les chapitres suivants, cette publication est le complément du "Rapport gouvernemental canadien sur le vieillissement", un recueil riche en données.

Ce document se divise en cinq parties: les préparatifs du Canada en vue de l'Assemblée; le Rapport des organismes non gouvernementaux (ONG) du Canada; la façon dont les Nations Unies ont organisé l'Assemblée mondiale; le discours du sénateur canadien Maurice Riel à l'Assemblée; un résumé du Plan international d'action sur le vieillissement (Vienne).

Première partie
Préparatifs du Canada

PREMIÈRE PARTIE

PRÉPARATIFS DU CANADA EN VUE DE L'ASSEMBLÉE MONDIALE SUR LE VIEILLISSEMENT

Le Canada a préparé deux documents principaux en vue de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement à Vienne:

- le Rapport gouvernemental canadien sur le vieillissement;
- le Rapport des ONG (organismes non gouvernementaux) du Canada.

Ils ont pu être réalisés grâce aux efforts concertés des personnes âgées, des gouvernements et des organisations non gouvernementales à l'échelle nationale.

Au moment de leur compilation au printemps de 1982, ces documents représentaient la situation du vieillissement au Canada.

PRÉPARATION EFFECTUÉE PAR LE CANADA EN VUE DE L'ASSEMBLÉE MONDIALE SUR LE VIEILLISSEMENT

Le Canada a préparé deux documents en vue de l'Assemblée mondiale: le RAPPORT GOUVERNEMENTAL CANADIEN SUR LE VIEILLISSEMENT et le RAPPORT DES ONG DU CANADA. (ONG signifie organismes non gouvernementaux et comprend les associations et les organismes qui travaillent pour et avec les personnes âgées.)

Les deux documents ont des approches différentes.

Le Rapport gouvernemental canadien fournit des données substantielles sur les tendances de la population et les services de soutien.

Le Rapport des ONG du Canada analyse les besoins des personnes âgées surtout selon deux points de vue: les personnes âgées constituent une partie intégrante et utile de la société; et ce qui est essentiel pour garantir l'indépendance assortie d'une certaine sécurité.

De plus, ce rapport définit les priorités établies par la génération actuelle de personnes âgées et les spécialistes travaillant avec elles.

Ces deux documents ont été menés à bonne fin grâce à l'enthousiasme et au dévouement de l'honorable Monique Bégin à l'Assemblée mondiale; de ses homologues provinciaux et territoriaux et de leur personnel; du Conseil consultatif national sur le troisième âge; du secrétariat qui a été formé pour l'occasion et de plusieurs collaborateurs en ce qui a trait aux informations et aux opinions.

Le RAPPORT GOUVERNEMENTAL CANADIEN SUR LE VIEILLISSEMENT est le résultat d'efforts concertés des organismes suivants:

Voici les ministères fédéraux qui ont participé aux comités interministériels:

Affaires des anciens combattants
Affaires extérieures
Affaires indiennes et du Nord
Condition féminine
Conseil du Trésor
Conseil privé
Développement social
Emploi et Immigration

Finances
Santé et Bien-être social
Secrétariat d'État
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Statistique
Travail

Le comité interne de Santé nationale et Bien-être social comprenait des représentants des directions générales suivantes:

Politique et planification
Programmes des services sociaux
Promotion de la santé
Protection de la santé
Sécurité du revenu
Services médicaux

Le comité fédéral-provincial/territorial dont les membres ont été nommés par les sous-ministres:

Chaque sous-ministre a préparé un document contenant des données pertinentes sur le vieillissement dans sa province en insistant surtout sur les services fournis aux personnes âgées.

Ces documents ont été joints à ceux du gouvernement fédéral et le tout a donné le Rapport gouvernemental canadien sur le vieillissement.

Le RAPPORT DES ONG DU CANADA est le résultat d'un vaste réseau de consultations qui ont atteint leur sommet lors d'un colloque national sur le vieillissement, à Ottawa, en février dernier (1982).

À travers tout le Canada, des groupes de personnes âgées ont discuté d'un certain nombre de questions à caractère progressif et humanitaire à soumettre à l'Assemblée mondiale sur le vieillissement. Plusieurs individus ont aussi contribué de leur propre chef.

La conférence nationale qui a eu lieu les 5, 6 et 7 février n'acceptait que des participants qui avaient été invités. Les 101 invités étaient des membres importants des groupes de personnes âgées et des représentants d'organisations nationales qui travaillent avec et pour les personnes âgées.

(La conférence a été organisée par le Conseil consultatif national sur le troisième âge à la demande de la ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Monique Bégin.)

Le Rapport des ONG du Canada ne contient pas de données qui pourraient faire double emploi avec le Rapport gouvernemental canadien sur le vieillissement. Il définit les priorités établies par la génération actuelle de personnes âgées et par les spécialistes qui travaillent avec eux.

Le contenu du Rapport des ONG du Canada est présenté dans la partie suivante de ce document.

Deuxième partie
Rapport des organismes non gouvernementaux (ONG) du Canada

DEUXIÈME PARTIE

RAPPORT DES ONG DU CANADA

Les personnes âgées et les membres d'organisations bénévoles oeuvrant auprès d'elles ont fait la somme de leurs expériences afin de mettre en commun leurs vues et leurs idées sur les aspects humanitaires et développementaux du vieillissement au Canada.

Il en a résulté un rapport préparé à la demande de la ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Monique Bégin. Le rapport lui a été présenté afin qu'elle le soumette à l'Assemblée mondiale sur le vieillissement.

Note: Des modifications mineures ont été apportées au texte original.

RAPPORT DES ORGANISMES NON GOUVERNEMENTAUX (ONG) DU CANADA
À L'HONORABLE MONIQUE BÉGIN,
MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL,
EN VUE DE L'ASSEMBLÉE MONDIALE SUR LE VIEILLISSEMENT
À VIENNE, DU 26 JUILLET AU 6 AOÛT 1982

Points de vue des personnes âgées
du Canada et des organismes non
gouvernementaux travaillant au
bien-être des personnes âgées

INTRODUCTION

Le présent rapport est l'un des deux documents rédigés à l'intention de la délégation du Gouvernement du Canada en vue de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement parrainée par les Nations Unies.

Il fait état du point de vue des personnes âgées, des spécialistes et des organismes nationaux, provinciaux, régionaux ou locaux soucieux du bien-être des personnes âgées et travaillant en ce sens.

Il constitue un complément aux renseignements qui sont fournis dans le rapport gouvernemental canadien, où sont décrits les principes directeurs et les programmes actuellement administrés par les compétences fédérales, provinciales, territoriales et municipales, et destinés aux Canadiens du troisième âge.

Les vues exprimées ici ont été recueillies au cours d'un nombre considérable de discussions tenues partout au Canada, et qui ont culminé lors du colloque de trois jours qui a eu lieu à Ottawa les 5, 6 et 7 février 1982.

Cent une personnes y ont participé, dont des personnes âgées, des spécialistes et des universitaires travaillant dans le domaine du vieillissement. Ils venaient des dix provinces et des deux territoires qui composent notre pays.

Les mots peuvent difficilement traduire l'esprit de dynamisme et de dévouement qui animait les participants. Leur enthousiasme a clairement montré que la situation des personnes âgées vivant au sein de la société canadienne retient maintenant l'attention et l'intérêt de notre nation.

Le Conseil consultatif national sur le troisième âge a supervisé l'ensemble des consultations. Le Conseil a pour mandat, en vertu d'un décret en Conseil, d'aider et de conseiller le Ministre sur des questions relatives à la qualité de vie des personnes âgées du Canada, dont le nombre croît rapidement.

Les discussions sur le vieillissement au Canada ont surtout porté sur des questions humanitaires et développementales, respectant le programme de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement.

En conséquence, le Rapport des ONG du Canada se divise en deux parties: les questions développementales et les questions humanitaires.

Avant de passer à ces deux points fondamentaux, il est important de souligner que certains impératifs se sont dégagés. Ces impératifs sont les sine qua non, la philosophie de base qui doit exister et prospérer si l'on veut accroître le potentiel de la population vieillissante.

Trois impératifs en particulier vont influencer la direction que le plan d'action canadien va prendre:

1. Nos personnes âgées doivent constituer une partie fonctionnelle, utile et intégrale de la société canadienne.

2. Les gens âgés doivent être consultés lors de l'élaboration des politiques et des programmes qui les concernent.

3. L'indépendance assortie d'une certaine sécurité est le meilleur moyen de garantir le bien-être des personnes âgées, qui est inévitablement menacé.

   Les personnes âgées doivent être assurées:

   d'un revenu
   d'un abri
   de soins médicaux
   de moyens de transport
   du développement personnel
   de contacts humains.

La reconnaissance et l'acceptation de ces impératifs mèneront le Canada à une meilleure compréhension du vieillissement.

Bien que les contacts humains n'aient pas été un sujet particulier de discussion, ils ont été considérés essentiels à tous les aspects du vieillissement.

On a reconnu que les contacts humains doivent être cultivés dans le type de société impersonnelle dans laquelle nous vivons. Un plan d'action canadien doit donc favoriser les contacts humains dans les groupes primaires: familles, voisins, cercles d'amis, clubs et églises.

Les systèmes de soutien doivent être attentifs à l'importance des contacts humains. Les participants au colloque ont souligné que notre société canadienne se doit d'être une société humanitaire.

I. QUESTIONS DÉVELOPPEMENTALES

Les questions développementales portent sur les relations entre l'ensemble de la population âgée et l'ensemble de la société canadienne et sur l'incidence de la première sur la seconde. Ces questions sont d'ordre social, économique, culturel et politique.

Un seul et même message est ressorti à l'évidence des réponses des groupes et des particuliers: "Notre population âgée doit faire partie intégrante de la société canadienne et y jouer un rôle fonctionnel et utile. On ne doit accepter rien de moins." Cet objectif reste encore à atteindre, étant donné la longue histoire de dépendance à laquelle les personnes âgées ont été reléguées.

Dans de nombreuses observations, on se montre profondément touché du fait que les personnes âgées sont considérées comme étant inférieures. Une dame de 84 ans a écrit: "Mon revenu a diminué et je suis peut-être un peu moins solide, mais à part ça, je ne me sens pas différente des autres."

La retraite obligatoire: question développementale

> "La perte d'un emploi n'a pas plus à voir avec l'âge qu'avec la couleur des yeux; elle ne devrait être liée qu'au rendement."*

La retraite obligatoire, dans la plupart des cas à 65 ans, est une question développementale, en ce qu'elle est un des principaux obstacles à l'amélioration de la situation des personnes âgées. Prendre sa retraite, c'est comme perdre toute valeur. (Aucune loi au Canada n'établit l'âge de la retraite à 65 ans. Toutefois, c'est généralement à 65 ans que l'on prend sa retraite, surtout parce que c'est à cet âge que commence à être versée la pension de vieillesse universelle du Canada.)

De l'opinion générale des participants aux discussions, la retraite obligatoire doit être remplacée par une formule qui offrirait un certain nombre de possibilités et se rattacherait de façon appropriée aux régimes de pensions.

* Les citations sont extraites de rapports soumis par les participants. Elles sont traduites de l'anglais, à moins d'indication contraire.

Un autre objectif primordial a ressorti des débats. Il s'agit de la participation des personnes âgées aux affaires qui les concernent. "Les personnes âgées doivent participer à l'élaboration des lignes de conduite et des programmes qui les touchent. Cela vaut pour tous les niveaux de gouvernement, les organismes sociaux et les centres pour personnes âgées." En général, dans leur relation passée et présente avec la société, les personnes âgées sont vues comme étant des consommateurs plutôt que des partenaires dans l'action.

Pour que les personnes âgées soient acceptées comme partenaires dans le processus de décision, il faut changer les attitudes des hommes politiques, des autorités, des spécialistes et des gens du troisième âge mêmes.

Les intervenants ont affirmé qu'il faut viser à cette acceptation si l'on accorde quelque importance à la situation des personnes âgées dans la société canadienne, ce à quoi on ne peut répondre que par l'affirmative.

Les personnes âgées et les gouvernements: question développementale

> "Aucun gouvernement n'a le droit de décider du mode de vie et de penser des personnes âgées, mais il doit les aider à améliorer leur qualité de vie." (Citation française originale)

Les relations actuelles des personnes âgées avec le gouvernement occupent une place importante dans le tableau d'ensemble. Qu'il soit de niveau fédéral, provincial ou local, le gouvernement doit déterminer quel genre et quel degré de soutien sera assuré aux personnes âgées. Au Canada, ces décisions suivent le cheminement démocratique: les injustices et les besoins sociaux font l'objet de débats publics, et, à un certain point, les gouvernements en prennent note et agissent. Il faut poursuivre et favoriser ce procédé, car c'est ainsi qu'on améliore le sort des personnes âgées.

Il doit incomber au gouvernement de soutenir les personnes âgées dans certains aspects de la vie auxquels celles-ci ne sont pas toujours en mesure de subvenir. La nécessité de l'intervention gouvernementale résulte des fondements économiques et industriels de notre société canadienne.

Les échanges qui ont eu lieu à la grandeur du Canada ont révélé l'existence d'opinions bien ancrées sur la relation des personnes âgées avec le gouvernement et les liens entre les gouvernements de niveau fédéral et provincial. La plupart préfèrent que les personnes âgées ne dépendent aucunement ni du gouvernement ni des agences. Cette attitude s'inscrit dans la ligne de pensée qui prévalait à l'époque de nos pionniers: ne compter que sur soi et faire preuve d'indépendance. Toutefois, l'intervention du gouvernement est aujourd'hui essentielle lorsqu'il faut répondre à un besoin qui ne pourrait être satisfait autrement.

Les relations entre les gouvernements fédéral et provinciaux: question développementale

> "Le gouvernement fédéral devrait continuer à établir la politique en termes généraux. Les détails et la mise en oeuvre devraient être laissés aux soins des gouvernements provinciaux et municipaux, plus près des personnes visées."

La répartition des responsabilités entre les gouvernements fédéral et provinciaux fait que les questions d'intérêt ou de portée nationale relèvent du gouvernement fédéral, alors que les gouvernements provinciaux ont compétence pour administrer des questions pouvant être qualifiées d'uniques, et intéressant leur région géographique, leurs ressources, leur population, leurs antécédents historiques et les ambitions que nourrit leur population.

À l'intérieur de ce cadre constitutionnel, les participants aux discussions indiquent qu'il faut attendre du gouvernement fédéral qu'il garantisse à tous les Canadiens un niveau de vie et des soins de santé minimaux. À moins de cela, de fortes inégalités se créent entre les provinces mieux nanties et celles qui sont plus démunies, en raison de l'emplacement géographique des ressources. Même les programmes de soutien actuels laissent place à des disparités considérables.

Les intervenants ont aussi indiqué que tous les niveaux de gouvernement devraient promouvoir, à l'échelle nationale, une attitude positive et enthousiaste à l'égard des personnes âgées.

Les gouvernements et la recherche en matière de troisième âge: question développementale

> "Par ailleurs, les besoins réels des personnes du troisième âge risquent d'être oubliés ou mal pris en considération, si on ne se préoccupe pas de favoriser leur participation étroite aux recherches qui seront entreprises à leur sujet." (Citation française originale)

De plus, on croit fermement que le gouvernement fédéral devrait puiser à même ses ressources financières pour stimuler la recherche sur les questions sociales, la vigueur de l'économie nationale, la prestation des services, les normes en matière de soins et les aspects bio-médicaux liés au vieillissement. On estime en outre que cette recherche doit avoir des applications pratiques.

Le soutien du revenu: question développementale

> "Nous croyons que la présence agissante du gouvernement fédéral est nécessaire pour assurer un niveau suffisant de revenu, de services et de ressources, afin de permettre à tous les Canadiens de vivre dans l'indépendance et dans l'interdépendance au sein de la collectivité."

Les participants aux discussions ont reconnu qu'au cours des dernières années, les gouvernements fédéral et provinciaux ont apporté des améliorations substantielles au chapitre du soutien du revenu garanti et des soins de santé. Néanmoins, les échanges visaient plutôt à indiquer les secteurs susceptibles d'améliorations.

Limiter les coûts: question développementale

> "Le coût des futurs programmes ne devrait pas être simplement calculé en additionnant le total du coût en dollars de chaque programme, mais plutôt en tenant compte des répercussions, sur le plan financier, d'une population vieillissante."

Naturellement, les participants se sont montrés préoccupés des coûts que représentent le soutien du revenu et les services aux personnes âgées. Les opinions diffèrent quant à l'opportunité d'offrir les services gratuitement ou

de faire payer les personnes dans la mesure de leurs moyens. Quoi qu'il en soit, trois facteurs influent sur les coûts:

L'inflation, qui frappe le monde entier et qui rend elle-même nécessaire le vote de budgets plus importants.

Le nombre croissant de personnes âgées au Canada.

Le désir d'améliorer le sort des personnes âgées dans notre société et de rehausser la qualité des services par l'application de nos connaissances en gérontologie et en gériatrie.

La question de savoir si le pays a les moyens de remplir ses obligations à l'endroit des personnes âgées fait encore l'objet de nombreuses études et de nombreux débats. En effet, il y a tellement de façons de choisir, d'utiliser et d'interpréter les données, et tant d'inconnues demeurent.

On attache beaucoup d'importance à la nécessité de maintenir et de renforcer la coopération et la coordination. Chaque gouvernement doit veiller à créer des mécanismes de coordination au sein même de son administration et entre les gouvernements. Il faut viser à réduire les coûts et à améliorer les services, non pas à alourdir l'appareil administratif.

II. QUESTIONS HUMANITAIRES

Les questions humanitaires ont trait, entre autres, aux services de santé et de soutien, au revenu individuel, aux possibilités de participation à la vie communautaire, au logement, au développement personnel et aux relations humaines.

Dans la société moderne, un lien étroit et inévitable existe entre les questions humanitaires et les questions développementales. Cependant, les opinions divergent et nos discussions sur le vieillissement ont révélé l'existence d'une certaine polarisation: certains préconisent que chacun assume l'entière responsabilité de ses vieux jours, d'autres militent en faveur de l'entière assurance des services et d'un revenu de base. La majorité est en faveur de "l'indépendance assortie d'une certaine sécurité".

La préparation à la vieillesse: question humanitaire

> "Il devrait exister davantage de cours de préparation à la retraite. Si les personnes sont mieux préparées à la retraite, elles sauront mieux surmonter les difficultés qui s'y rattachent. Gouvernements, employeurs et syndicats devraient collaborer à l'établissement de cours de préparation à la retraite."

La préparation à la retraite est une question humanitaire de premier plan lorsqu'il s'agit de respecter cet équilibre délicat entre l'indépendance et la sécurité. Les intervenants ont estimé que c'est d'abord à l'enfant qu'il faut inculquer de bonnes habitudes de vie, habitudes qui le serviront sa vie durant. Les fondements de cette préparation se trouvent dans des objectifs comme:

La santé totale (du corps, de l'esprit, de l'âme).

L'instruction, afin d'être motivé, adaptable et bienveillant.

L'aptitude à identifier des possibilités et à en tirer profit.

Le désir d'apporter sa contribution à la société, souvent exprimé en termes de redevance pour le privilège de vivre.

Le désir d'accumuler une abondance d'expériences, particulièrement celles qui enrichissent l'être intérieur.

De l'avis des participants, il est nécessaire de planifier la retraite. Cette planification comprend des séances d'orientation et des discussions de groupe animées par des personnes qui comprennent ce qu'il advient lorsqu'on laisse le monde du travail traditionnel.

Les programmes de préparation à la retraite, disent-ils, doivent être axés sur les changements au niveau du revenu, sur le logement et la santé, sur l'emploi du temps libre et l'engagement social, et sur les inévitables périodes de crise, comme le décès du conjoint.

Beaucoup d'incertitudes demeurent quant à la meilleure façon d'aborder la retraite, aussi faudra-t-il explorer davantage la question pour dissiper ces incertitudes.

La santé: question humanitaire

> "(...) on ne peut soigner et réadapter de façon appropriée les personnes âgées qui souffrent de maladies chroniques sans personnel formé en ce sens."

Il a été question plus haut de la santé en tant que question développementale. Les systèmes de prestation de soins médicaux grèvent de plus en plus les budgets fédéraux et provinciaux, sans compter le coût social négatif qu'entraîne la maladie.

Les participants aux débats ont des idées bien arrêtées sur la santé en tant que question humanitaire.

Tout d'abord, la majorité des personnes âgées sont en bonne santé. Elles se portent bien. Une minorité d'entre elles souffrent de maladies invalidantes liées à l'âge. Bien que les maladies invalidantes ne se rencontrent pas que chez les personnes âgées, les cas y sont beaucoup plus nombreux que chez les jeunes. C'est cette minorité de personnes qui nécessitent des soins de longue durée et qui consomment force médicaments et autres traitements.

Les participants ont estimé que deux points doivent faire l'objet d'améliorations au Canada. Premièrement, il faut, de façon constante et cohérente, insister sur l'importance de rester en bonne santé; deuxièmement, il faut mettre l'accent sur les solutions de rechange aux soins en établissement. Ces deux points favorisent une meilleure qualité de vie et réduisent le coût des soins médicaux.

Les solutions de rechange au placement en établissement sont bien connues: services de soutien à domicile dispensés par du personnel paramédical ambulant, bénévoles spécialement formés, auxiliaires familiales et hommes à tout faire, services de repas à domicile et autres. Il y a aussi les centres de traitement et de garde de jour, la surveillance qu'exercent les pharmaciens en matière de médicaments et les systèmes d'avertissement pour obtenir de l'aide en cas d'urgence. Les problèmes surgissent lorsqu'un service n'est ni approprié ni administré par une personne compétente, et ce sont ces aspects qui doivent faire l'objet d'améliorations.

Chaque province canadienne dispose d'établissements publics et privés communément appelés "maisons de repos". Par le passé, et, dans une large mesure, aujourd'hui encore, leur existence se fonde sur l'idée que la vieillesse est une maladie contre laquelle on ne peut grand chose et que les nécessités d'intervention auprès des résidents et des patients sont réduites. Les participants ont reconnu que des améliorations se sont produites dans de nombreux établissements. Les améliorations ont porté sur l'environnement, l'activité, les médicaments, les contacts avec la collectivité, le recours aux bénévoles, la présentation des aliments, les conseils de résidents et l'entretien ménager. Ces améliorations doivent s'étendre à chaque établissement de soins.

De plus, on a constaté une attitude de plus en plus constructive de la part du personnel médical et paramédical et des employés généraux des maisons de repos. L'objectif doit être que cette attitude constructive se double d'un haut niveau de compétence dans les habiletés requises dans l'ensemble des services de santé. Les participants ont insisté sur la nécessité de choisir des employés qui conviennent à ce travail et de les former. Au Canada, beaucoup reste à faire dans ce domaine. Les écoles de formation et les collèges de médecine, dentisterie, chiropodie, soins infirmiers, ergothérapie, physiothérapie, diététique et autres spécialités ayant trait aux personnes âgées devront faire preuve d'intérêt et d'esprit de collaboration.

Les personnes du troisième âge désirent avant tout être en bonne santé et se porter bien: "Vous n'avez rien si vous n'avez pas la santé", disent-elles. Cependant, nulle part au Canada, dans les secteurs ruraux et urbains, dans les villes et les petites agglomérations, les habitudes de vie qui mettent l'accent sur la bonne santé et la bonne forme physique ne font l'objet d'une adoption généralisée. Cette lacune demeure un défi national à relever.

Les participants aux débats, y compris les personnes ayant répondu individuellement, fournissent certaines indications. Leurs observations donnent une idée de l'état des connaissances en matière de bonne santé et de bonne forme physique. Des ouvrages ont été rédigés; on trouve côte à côte des spécialistes des maladies de coeur, du cancer, des troubles circulatoires, des carences alimentaires et de l'arthrite, des spécialistes de l'exercice physique, des inventeurs et des marchands de lubies, des défenseurs de cultes quelconques ou de régimes amaigrissants.

Aux yeux des participants, tous ces moyens particuliers de demeurer en bonne santé et en bonne forme physique véhiculent le message suivant: le mode de vie idéal n'a pas encore été rédigé sur ordonnance. Le gouvernement fédéral doit faire appel aux ressources nécessaires pour dresser cette ordonnance et faire de la bonne santé et de la bonne forme physique un objectif national. À ce jour, il n'a fait qu'une promotion fragmentaire de la santé, sans politique globale pour tous les groupes d'âge.

La sécurité du revenu: question humanitaire

> "Au premier rang des priorités devrait figurer l'assurance d'un revenu permettant aux personnes âgées de vivre dans le confort et la dignité."

Les citoyens canadiens et les immigrants ayant reçu le droit d'établissement sont assurés d'une pension de vieillesse entière ou partielle, universelle et sans prélèvement de cotisations. Ils sont aussi assurés d'un supplément de revenu garanti, dépendant de leur niveau de revenu. Les critères d'admissibilité sont la preuve d'âge (65 ans) et la durée de résidence au Canada.

Il y a également le Régime de pensions du Canada, la Régie des rentes du Québec, et les régimes des entreprises et des syndicats, contributifs pour la plupart.

Le Régime de pensions du Canada et la Régie des rentes du Québec présentent de graves lacunes: les femmes ne peuvent assurer les périodes pendant lesquelles elles se retirent du marché du travail pour élever une famille et les conjoints au foyer ne sont pas inclus. Les régimes privés ont aussi de sérieuses faiblesses: ils sont rarement indexés, ne sont pas entièrement transférables et ne prévoient pas souvent de prestations de survivant.

Ici encore, les questions humanitaires et les questions développementales se rejoignent. Il appartient au gouvernement national d'intervenir, ce qu'a fait le Gouvernement du Canada. Des dispositions sont prises pour réformer l'ensemble du système des pensions.

Les participants ont exprimé de nombreuses opinions divergentes quant à l'idée d'assurer aux personnes âgées un revenu suffisant. Ceux qui prônent une vie de dur labeur et

d'économie sont en faveur d'une pension de vieillesse de base et d'autres suppléments; cependant, certains préféreraient un système fondé sur l'analyse des ressources personnelles, afin que les économes soient récompensés. Ils veulent un régime équilibré au point de vue actuariel, bien qu'ils ne sachent pas tout à fait ce que cela représente. Ils veulent un système de pensions bien géré, qui verse des prestations selon des cotisations obligatoires et facultatives.

Les nouveaux genres d'emploi: question humanitaire

> "Le travailleur canadien moyen change d'occupation plusieurs fois durant sa carrière. Changer d'occupation à 65 ou 70 ans ne devrait pas être considéré comme un retrait de la population active, mais plutôt comme une occasion de faire autre chose, avec ou sans rémunération."

Les concepts de retraite facultative et de nouvelles possibilités d'occupation existent depuis peu au Canada.

Pendant de nombreuses années, on a considéré qu'à 65 ans, il était temps de quitter le marché du travail. Toutefois, l'idée de la retraite obligatoire est fortement remise en question, alors que la notion de retraite facultative, comprenant différentes possibilités de travail, gagne du terrain. Les détracteurs de la retraite facultative objectent qu'il faut ménager des débouchés aux jeunes travailleurs et que chaque travailleur doit pouvoir être dispensé de travailler au soir de sa vie.

De nombreuses idées ont été avancées en vue d'instaurer de nouvelles possibilités de travail, particulièrement dans le domaine du bénévolat. On estime nécessaire l'existence d'un organisme communautaire s'occupant de formation en vue d'une seconde carrière. Ce genre de programme de formation serait conçu de façon ouverte et laisserait une grande place à la créativité. Il consisterait, entre autres, à donner aux personnes la formation nécessaire pour oeuvrer dans les organismes communautaires engagés dans une vaste gamme d'activités, qu'il s'agisse de culture, d'éducation, de politique, de services de santé, de récréation, de logement, d'information et d'orientation, de documentation historique et même d'entreprise commerciale à but non lucratif.

De nouvelles mesures permettant aux personnes âgées de conserver leur emploi retiennent l'attention. Les mesures que prennent plusieurs grandes sociétés américaines pour que l'utilisation de leurs employés d'un certain âge serve autant les intérêts des employés que ceux de l'entreprise présentent un intérêt particulier. Citons le partage d'emplois, la semaine de travail plus courte, le temps partagé avec des organismes communautaires, l'enseignement, les vacances prolongées et l'affectation à des postes moins exigeants sur le plan physique. Les participants ont exprimé leur enthousiasme face à ces innovations; ils les recommanderaient aux secteurs privé et public du Canada.

L'éducation permanente et les loisirs: questions humanitaires

> "L'aptitude des personnes âgées à apprendre et à enseigner est constamment sous-estimée et sous-utilisée."

Les retraités forment une classe de personnes qui ont beaucoup de temps libre. Ils ne sont pas limités par les contraintes d'un emploi régulier. Ils sont libres de décider de l'utilisation qu'ils feront de leur temps et leur énergie.

La façon dont ils utilisent leur temps constitue une question humanitaire. Les participants, dont la majorité sont à la retraite depuis un certain nombre d'années, tendent à s'élever contre ce qu'ils estiment être du désoeuvrement. Les personnes âgées qui ne s'occupent pas signent littéralement leur arrêt de mort; elles ne reconnaissent pas leurs propres possibilités de développement physique, intellectuel et spirituel.

Des études ont amplement montré que le désir nourri et continu de développement est source de vie. L'inverse est aussi vrai: ne pas se soucier de son développement conduit à la ruine. Au cours des discussions de groupe, on a pu entendre cette maxime: "Ce qui ne sert pas s'atrophie". Chaque participant pouvait citer des exemples d'octogénaires, voire de nonagénaires qui sont dans une forme remarquable. Le message se répand graduellement que l'âge chronologique est loin d'être un indicateur précis de l'état d'une personne.

Au Canada, presque chaque collectivité offre des possibilités de développement personnel: écoles, collèges, universités, centres pour personnes âgées, groupes d'échange, centres récréatifs, parcs et grands espaces pour le plein air. Ce qu'il faut, c'est établir un lien entre les personnes âgées et ces ressources, de sorte que la majorité plutôt que la minorité en profite.

Des programmes de formation destinés aux personnes âgées commencent à être créés; on trouve aussi des exemples d'initiatives couronnées de succès, qui donnent une idée des facteurs auxquels les personnes âgées répondent favorablement, comme dans le cas des programmes d'auberges et d'universités du troisième âge. Ces facteurs déterminants ont trait à l'emplacement, à l'accessibilité, à l'aspect temporel, à l'environnement physique et humain et aux interactions sociales. La clé du succès réside dans la participation des personnes âgées à la planification et à la réalisation des programmes.

L'habitat et le logement: questions humanitaires

> "Les normes de délivrance de permis du gouvernement pour les maisons d'accueil privées et les maisons de repos devraient être plus strictes. Cependant, l'avantage que représente leur petite taille devrait être reconnu puisque, lorsqu'elles sont bien administrées, elles offrent l'intimité et l'atmosphère familiale qu'il est impossible de recréer dans les grands établissements."

De nouvelles conditions de vie font du logement une question humanitaire pour les personnes du troisième âge. Toutefois, il est difficile aujourd'hui de résoudre cette question en raison de l'inflation et de l'escalade des coûts. Les solutions de rechange sont rares.

Les problèmes concernent souvent le couple âgé qui habite une grande maison: incapacité de pourvoir à l'entretien, augmentation des impôts fonciers, des coûts du chauffage et des services par rapport à un revenu fixe, et changements du milieu avoisinant.

Les participants ont exprimé l'opinion que diverses possibilités de logement devraient être offertes aux personnes âgées, et qu'il incombe au gouvernement d'y pourvoir. Ils ont convenu que l'aide financière doit prendre diverses formes: offre de terrains et d'hypothèques

à prix avantageux, subventions calculées par unité de logement, soutien d'une partie des frais d'exploitation, aide directe aux personnes âgées qui payent un loyer.

Les participants se sont montrés en faveur des formules de logement suivantes: hébergement classique pour personnes âgées, groupements de petites maisons, appartements de plain-pied, occupation commune, logement commercial, communes et logement sur le marché libre. Ils souscrivent aux conditions qui s'avèrent susciter une réponse favorable de la part des personnes âgées: proximité d'un environnement connu, proximité des magasins, des banques, des services communautaires et des services professionnels, gérants d'immeubles empathiques, installations permettant des activités sociales et des activités de loisirs, services d'appoint lorsque nécessaires, conseils de résidents, disponibilité et proximité des moyens de transport.

Les participants sont conscients des pièges qui existent: ghettos de personnes âgées, fâcheuses combinaisons de personnes ayant des origines ethniques, des habitudes de vie ou des intérêts divergents, et problèmes sociaux, particulièrement l'alcoolisme.

Le transport: question humanitaire

> "Les collectivités trop petites pour offrir des services de transport en commun devraient mettre au point des services de transport spéciaux pour les personnes âgées qui sont faibles ou handicapées."

De toutes les demandes que les organismes de personnes âgées adressent au gouvernement, l'amélioration du transport des personnes âgées est celle qui revient le plus souvent. Le coût de ce service de transport est le principal obstacle à son existence (coût des véhicules modifiés et frais d'exploitation).

Les arguments qui militent en faveur de services de transport adaptés aux personnes âgées sont bien établis. Ils s'appuient sur les conséquences négatives qu'entraîne pour des personnes âgées et moins mobiles l'impossibilité de sortir de chez elles et de se mêler à la collectivité; ils font valoir les avantages de rester indépendant en faisant ce que l'on veut à l'extérieur de chez soi.

Au Canada, le coût du transport tend à être prohibitif en raison du dispersement de la population sur une grande étendue. C'est encore plus évident lorsqu'on s'éloigne des grands centres comme Montréal, Toronto et Vancouver. D'ailleurs, même ces grandes villes se ramifient en banlieues immenses. Dans notre pays, le transport sur commande, où le client est pris et déposé à la porte, nécessite d'importantes subventions; les frais d'utilisation font à peine diminuer le coût total. Cependant, un certain nombre de systèmes fonctionnent efficacement grâce aux services ordinaires de transport en commun et au secteur bénévole.

Les participants ont estimé que la question du transport englobe plus que la garantie de services au niveau local. Pour eux, les voyages organisés sont importants et contribuent dans une mesure appréciable au développement constant des personnes âgées. Ils croient que l'on a à peine effleuré toutes les possibilités qu'offrent ces voyages, bien que ceux-ci soient nombreux. Ils souhaitent vivement la création d'un programme visant à faire voir le Canada aux personnes âgées, et particulièrement Ottawa, notre capitale, de même que les sites remarquables des autres provinces.

Autres questions humanitaires

> "(...) le plus grand besoin des personnes âgées est d'être reconnues comme des personnes ayant des aspirations, des désirs et des sentiments personnels. Elles partagent ce besoin avec tous les autres êtres humains, quel que soit leur âge."

Nous avons voulu obtenir des points de vue sur les questions qui seront discutées à l'Assemblée mondiale sur le vieillissement. Ces questions ne couvrent pas (et ne sauraient couvrir) tous les aspects de la vie du troisième âge. Quoi qu'il en soit, la situation d'ensemble représente toujours beaucoup plus que la somme de ses composantes, tout comme c'est vrai du corps humain.

Nous avons, au Canada, des problèmes uniques, qui ne se posent pas aux pays plus petits et densément peuplés. Il est difficile de niveler les conditions économiques, sociales et environnementales, de façon à assurer aux personnes âgées l'aide qu'elles ne sont peut-être pas en mesure d'obtenir par elles-mêmes.

La difficulté réside aussi dans le fait que tellement de nos projets dépendent de considérations financières. Le désir des personnes âgées à l'effet de combler leurs besoins doit faire concurrence aux désirs d'autres segments de la société canadienne qui nécessitent eux aussi des services et des subventions. L'affectation des sources de revenu des gouvernements fédéral, provinciaux et locaux constitue une décision politique faisant suite à de nombreuses considérations et à de nombreuses pressions.

RÉSUMÉ

Bien que les consultations aient eu pour principal objet de réunir différents points de vue afin d'en faire part aux pays participant à l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, elles ont profité grandement à notre population.

Comme on l'a dit plus haut, l'étude des questions humanitaires et développementales a engendré une somme considérable d'échanges. Aux dires de la plupart des participants, le colloque final qui s'est tenu à Ottawa a été des plus remarquables. Les réponses écrites des particuliers sont venues de nombreuses personnes qui, autrement, n'auraient pu participer au débat.

Certains mots clés sont revenus comme un leitmotiv: indépendance, engagement, choix, participation, croissance, valeur personnelle, contribution à la société, reconnaissance, voix au chapitre et bienveillance.

Il est virtuellement impossible d'obtenir un consensus parmi les personnes âgées. Cependant, pour la première fois au Canada, un excellent tableau d'ensemble a été brossé de la situation du troisième âge.

Le Conseil consultatif national sur le troisième âge se servira des vues et des idées exprimées pour stimuler des échanges plus poussés partout dans notre pays parmi ceux que le vieillissement intéresse, c'est-à-dire chacun de nous.

LE CONSEIL CONSULTATIF NATIONAL SUR LE TROISIÈME ÂGE

MEMBRES ET SECRÉTARIAT, 1982

MEMBRES

Sr Sylvia McDonald, Ph.D.
présidente
Montréal (Qué.)

M. Chuck Bayley
Vancouver (C.-B.)

Dr Ronald Bayne
Hamilton (Ont.)

M. Stephen P. Connolly
Charlottetown (Î.-P.-É.)

Mme Zoe Cousins
Whitehorse (T.Y.)

Mme Mary Davis
Edmonton (Alta)

Mme Berthe B. Fournier
Beauport (Qué.)

Mme Alice Labelle
St-Boniface (Man.)

Mme Lise Langlois
Beauport (Qué.)

M. Charles McDonald
Windsor (Ont.)

Mme Corabel Penfold
Toronto (Ont.)

M. Henri Richard
Shediac (N.-B.)

M. Melvin Rowe
St. John's (T.-N.)

M. James Sangster
Regina (Sask.)

M. Patrice Tardif
St-Méthode-de-Frontenac (Qué.)

M. Bryan Vaughan
Toronto (Ont.)

M. Charles S. Wall
Sydney (N.-É.)

SECRÉTARIAT

Maurice Miron,
directeur

Claude Lacasse,
agent principal de projets

Francine Beauregard,
agent d'information

Liliane Sauvé,
secrétaire

Troisième partie
L'Assemblée – préparatifs et activités

TROISIÈME PARTIE

L'ASSEMBLÉE MONDIALE DES NATIONS UNIES SUR LE VIEILLISSEMENT - PRÉPARATIFS ET ACTIVITÉS

Plusieurs références aux pays "développés" et "en voie de développement" ont été faites lors de cette assemblée.

En général, on considère comme "développés" tous les pays d'Europe, la Russie, le Canada, les États-Unis, le Japon, la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Les autres pays sont considérés comme "en voie de développement".

Il existe une grande disparité entre les pays les plus développés et ceux qui sont les plus "sous-développés".

L'ASSEMBLÉE MONDIALE SUR LE VIEILLISSEMENT: QUATRE ANNÉES DE PRÉPARATION

Le 14 décembre 1978, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la résolution 33/52 visant à:

> "organiser une assemblée mondiale sur le vieillissement en 1982, destinée à lancer un programme international d'action visant à assurer aux personnes âgées la sécurité sur les plans économique et social et à leur ménager les possibilités de contribuer au développement national".
>
> (Dans ce contexte, le terme vieillissement a trait au vieillissement des individus et au vieillissement des populations prises dans leur ensemble. Ces deux notions sont inséparables. Les changements dans l'espérance de vie ont accéléré l'augmentation des populations âgées. Par ailleurs, l'affaiblissement des taux de natalité dans la plupart des pays a modifié les proportions des groupes d'âge.)

William Kerrigan des États-Unis a été nommé secrétaire général, et les 22 États-nations dont la liste suit, ont été désignés pour constituer le Comité consultatif de l'Assemblée mondiale:

> Bénin, République socialiste soviétique de Biélorussie, Chili, Costa Rica, République dominicaine, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Japon, Liban, Malte, Maroc, Nigéria, Philippines, Espagne, Surinam, Suède, Togo, Union des Républiques socialistes soviétiques, États-Unis d'Amérique et Vénézuela.

A.H.B. de Bono (Malte), a été élu président du comité consultatif lors de la première réunion qui s'est tenue à Vienne, du 17 au 21 août 1981.

L'Assemblée générale des Nations Unies a demandé au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population sa participation financière. La publication par le Fonds des Nation Unies pour les activités en matière de population des "International Perspectives on Aging: Population and Policy Challenges", une étude analytique à l'échelon international sur les grands aspects du vieillissement, constituait une autre forme de contribution de cet organisme.

Le Comité consultatif était chargé de préparer le projet de Plan international d'action sur le vieillissement à soumettre à l'Assemblée mondiale de Vienne pour discussion.

Le Comité consultatif a reçu des renseignements, des rapports et des recommandations d'une multitude de sources dispersées dans le monde entier:

- Commissions régionales de spécialistes du Moyen-Orient et de la région méditerranéenne, d'Amérique latine, d'Asie et du Pacifique, d'Afrique, d'Amérique du Nord et d'Europe (les experts canadiens ont fait d'importantes contributions au "North American Regional Technical Meeting on Aging", à Washington, D.C. du 15 au 19 juin 1981).

- Réunion des organismes non gouvernementaux qui s'est tenue à Vienne en mars 1982, et à laquelle assistaient 336 délégués de 43 pays, représentant 159 organisations.

- Organismes, commissions et organes des Nations Unies, comme l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Les documents produits témoignent de l'importance qu'attachent les Nations Unies au fait de fournir une base de données exhaustive:

Document d'introduction: considérations démographiques

Document d'introduction: questions liées au développement

Populations vieillissantes: considérations relatives aux politiques économiques

Migration et vieillissement

Les personnes âgées et le développement rural

Document d'introduction: questions humanitaires

Les personnes âgées et la famille

Vieillissement et protection sociale

Le logement, l'environnement et le vieillissement

Le développement social et le vieillissement

Problèmes d'emploi et de profession des travailleurs âgés

Transition entre la vie professionnelle et la retraite

Maintien des revenus et protection sociale des personnes âgées: maintien des revenus des personnes âgées

Maintien des revenus et protection sociale des personnes âgées: le rôle de la sécurité sociale

Problèmes de politique sanitaire posés par le vieillissement

Éducation et personnes âgées

Les réfugiés âgés

Projet de Plan international d'action sur le vieillissement

Activités du système des Nations Unies dans le domaine du vieillissement

Rapport du Comité consultatif pour l'assemblée mondiale sur le vieillissement sur les travaux de sa troisième session

Les établissements humains et le vieillissement

Plans régionaux d'action sur le vieillissement

(La liste de ces documents est présentée dans le Projet de rapport de la Grande Commission: A/CONF 113/MC/L27*)

À l'Assemblée mondiale sur le vieillissement qui s'est tenue à Vienne, assistaient des représentants des États-nations suivants:

Afghanistan
Algérie
Allemagne, République fédérale d'
Angola
Arabie saoudite
Argentine
Australie
Autriche
Bahreïn
Bangladesh
Belgique
Bénin
Bostswana
Brésil
Bulgarie
Burundi
Canada
Cap-Vert
Chili

Chine
Chypre
Colombie
Congo
Costa Rica
Côte d'Ivoire
Cuba
Danemark
Djibouti
Égypte
El Salvador
Émirats arabes unis
Équateur
Espagne
État-Unis d'Amérique
Éthiopie
Finlande
France
Gabon
Gambie
Grèce
Guatemala
Guinée
Guinée-Bissau
Haïti
Haute-Volta
Hongrie
Inde
Indonésie
Iran
Iraq
Irlande
Islande
Israël
Italie
Jamahiriya arabe libyenne
Jamaïque
Japon
Jordanie
Kampuchea démocratique
Kenya
Koweït
Lesotho
Liban
Libéria
Luxembourg
Malaisie
Malawi
Maldives
Mali
Malte
Maroc
Maurice
Mexique
Mozambique
Nicaragua
Niger
Nigéria
Norvège
Nouvelle-Zélande
Pakistan
Panama
Pays-Bas
Pérou
Philippines
Pologne
Portugal
République arabe syrienne
République centrafricaine
République de Corée
République démocratique allemande
République dominicaine
République socialiste soviétique de Biélorussie
République socialiste soviétique d'Ukraine
République-Unie de Tanzanie
République-Unie du Cameroun
Roumanie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Rwanda
Saint-Siège
Saint-Marin
Sénégal
Seychelles
Soudan
Sri Lanka
Suède
Suisse
Suriname
Swaziland
Tchad
Tchécoslovaquie
Thaïlande
Togo
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Turquie
Union des Républiques socialistes soviétiques
Uruguay

Venezuela
Viet Nam
Yémen
Yémen démocratique
Yougoslavie
Zaïre
Zambie

Il y a eu des représentants du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, du Bureau du développement et de la coopération économique internationale des Nations Unies, et du Département des affaires économiques et sociales internationales des Nations Unies.

Et des organismes suivants:

Commissions économiques d'Europe, d'Amérique latine, d'Asie et du Pacifique, d'Afrique et d'Asie de l'Ouest;

Programme des Nations Unies pour le développement; Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel; Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient; et Comité mixte de la caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies;

Organisation internationale du Travail; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; Organisation mondiale de la santé, et des représentants de la Communauté économique européenne, de la Ligue des États arabes et d'un certain nombre d'organismes non gouvernementaux à statut consultatif.

Les activités de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement se sont déroulées dans deux immeubles adjacents:

le PALAIS DE LA HOFBURG et

l'ÉCOLE D'ÉQUITATION ESPAGNOLE.

Les séances plénières et les présentations ont eu lieu dans la salle de bal du Palais, où se trouvaient également le secrétariat, le bureau de presse et le bureau d'inscription.

Les séances de la Grande Commission se sont tenues dans le manège de l'École d'équitation espagnole. Le mandat de la Grande Commission était d'étudier, en vue de son acceptation, le Projet de Plan international d'action. (L'acceptation officielle a eu lieu lors de la dernière séance plénière dans la salle de bal du Palais.)

Les séances avaient lieu dans la salle de bal du Palais et dans l'École d'équitation espagnole de 10 h à 13 h, et de 15 h à 18 h en semaine. (À cause d'un retard dans ses travaux, la Grande Commission a dû siéger également le samedi.)

Des services d'interprétation simultanée en anglais, en allemand, en russe, en arabe, en chinois et en espagnol étaient offerts aux participants.

LES ACTIVITÉS QUI SE DÉROULAIENT DANS LA SALLE DE BAL DU PALAIS ET DANS LE MANÈGE DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION ESPAGNOLE ÉTAIENT DIFFÉRENTES ET À CHACUNE ASSISTAIENT DES REPRÉSENTANTS DE CHAQUE PAYS ET ORGANISATION (selon le nombre de participants que chaque pays avait été en mesure d'envoyer).

Dans l'École d'équitation espagnole, la grande Commission examinait le projet de Plan d'action préparé par le Comité consultatif de 22 États-nations. (M. de Bono présidait les deux comités.)

Dans la salle de bal se sont tenues les cérémonies d'ouverture et de clôture; le reste du temps, les séances étaient consacrées à des présentations de 20 minutes au cours desquelles les États-nations décrivaient les conditions de vie des personnes âgées dans leur pays.

(L'exposé du sénateur Maurice Riel est, pour nous, d'une grande importance car il décrit très bien la place qui revient à nos aînés dans notre société canadienne, c'est pourquoi nous le reproduisons ici en entier.)

Ces présentations indiquaient bien à quel point les conditions de vie des personnes âgées diffèrent selon les régions du globe. Elles indiquent également l'importance des facteurs historiques, culturels, politiques, religieux, économiques, technologiques et institutionnels dont il faut tenir compte.

On a distribué à la presse des résumés des exposés présentés au cours des séances de la salle de bal; nous en reproduisons quelques-uns ici afin de donner un aperçu de la situation dans différents pays et de mettre en évidence la grande variété de conditions de vie des personnes âgées.

On voudra bien se rappeler que ces exposés présentaient, en 20 minutes, les vues des divers gouvernements sur le vieillissement et que les résumés communiqués à la presse ne donnaient que les points saillants de ce qui avait été dit.

ALLOCUTION DU REPRÉSENTANT DE LA CHINE À L'ASSEMBLÉE MONDIALE

Voici un bref résumé de l'exposé fait par M. Yu Guanghan (Chine) cet après-midi à l'Assemblée mondiale sur le vieillissement.

À l'heure actuelle, la population de la Chine est encore relativement jeune. En 1953, elle comprenait 40 millions de personnes âgées de 60 ans et plus, ce qui représentait 7 pour cent de la population totale. En 1980, on estimait le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus à environ 80 millions, soit environ 8 pour cent du total. On prévoit qu'en 2025, ce nombre atteindra 280 millions, c'est-à-dire à peu près 20 pour cent de la population totale du pays.

Depuis quelques années, la Chine s'efforce de contrôler l'augmentation de la population et de pratiquer la planification familiale, mais il lui reste encore à étudier en profondeur le processus d'accroissement de la population âgée et ses répercussions sur le développement économique et social afin de bien les comprendre. La Chine est prête à se mettre à l'école d'autres pays afin de bénéficier de leur expérience et de leurs leçons et de tirer parti de leurs connaissances et de leurs réalisations techniques.

Les personnes âgées méritent notre respect et ont droit à ce que leur famille et la société les entourent et prennent soin d'elles. Cette approche à leur égard nous permettra d'établir des principes directeurs et des politiques appropriées, d'accélérer le développement économique, d'acquérir la stabilité sociale, de mettre en valeur nos principes et nos coutumes aussi bien que de défendre l'honneur et les droits de nos aînés.

En Chine, les travailleurs à la retraite touchent généralement des prestations mensuelles représentant de 60 à 90 pour cent de leur salaire antérieur, selon leur nombre d'années de service. Pour ceux dont les réalisations ont

été remarquables, le montant est plus élevé, pouvant même atteindre l'équivalent de leur ancien salaire. Tous les travailleurs à la retraite ont droit aux soins médicaux gratuits.

Suivant la coutume chinoise, la plupart des vieilles personnes vivent avec leurs enfants et leurs petits-enfants. De cette manière, jeunes et vieux s'entraident et les vieux peuvent profiter d'une vie heureuse et aider à élever les plus jeunes. Beaucoup d'efforts ont été mis en oeuvre pour que les vieillards qui vivent dans des foyers et dans des établissements de bien-être social restent en contact avec le monde extérieur et participent, dans la mesure de leurs possibilités, à des activités qui les gardent en bonne santé physique et mentale.

La Chine souhaite que cette assemblée mondiale lui permette de bénéficier de l'expérience d'autres pays, d'explorer des possibilités de coopération et d'assistance techniques, et d'établir des contacts avec des nations amicales et des organisations internationales oeuvrant dans ce domaine. La Chine est favorable à l'idée de désigner un jour comme "Journée internationale des personnes âgées".

DISCOURS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES AFFAIRES SOCIALES DU CAMEROUN

Voici un bref résumé de la déclaration faite ce matin, par Mbonjo-Ejangie Ammanuel, secrétaire général du ministère des Affaires sociales de la République-Unie du Cameroun, au cours du débat général de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement.

D'après le dernier recensement général de la République-Unie du Cameroun, la population de notre pays est jeune. Un habitant sur deux a moins de 20 ans. Au Cameroun comme dans de nombreux pays en développement, les taux de naissances et de décès sont encore élevés. Les adultes entre 15 et 59 ans représentent environ 50 pour cent de la population. La population active sur laquelle repose l'activité économique du pays constitue environ 40 pour cent du total, et a tendance à être considérablement plus concentrée dans les régions urbaines que dans les régions rurales.

On prévoit un accroissement du nombre moyen de personnes à charge par travailleur. Le problème des vieillards est lié au problème des jeunes. Notre gouvernement a établi un système de pensions. En outre, avec l'aide du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, nous sommes à mettre en oeuvre un projet visant à assurer une certaine sécurité à la population rurale.

La République-Unie du Cameroun estime capital le rôle de la famille dans les soins aux vieillards. Tous devraient se voir traités par leur famille avec dévouement, affection et respect. La montée de l'individualisme et du modernisme tend à saper les bases de la solidarité familiale traditionnelle et tous les efforts devraient être mis en oeuvre pour arrêter ce processus. Dans les pays en voie de développement, on a toujours considéré les anciens comme détenteurs de la sagesse; le décès d'une vieille personne correspond, pour ainsi dire, à la disparition de toute une bibliothèque.

On ne peut pas considérer nos aînés juste comme un groupe à placer en établissement. Il faut développer les soins à domicile, même si cela exige des ressources considérables. Le fardeau que représentent ces soins pour la famille doit être partagé et pour cela il est indispensable de cultiver un esprit de coopération.

Le projet de Plan international d'action sera bien accueilli par tous, mais pour qu'il soit efficace, il faudra qu'il soit applicable à chaque région et à chaque pays.

DISCOURS DU MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES DE LA SUÈDE À L'ASSEMBLÉE MONDIALE

Voici un bref résumé de la déclaration faite cet après-midi par Karin Soder, ministre de la Santé et des Affaires sociales de la Suède.

Le vieillissement fait partie du déroulement naturel de la vie et ne devrait pas forcer les personnes âgées à se mettre à l'écart. Le contact naturel entre les générations est quelque chose de précieux dont nous devons prendre grand soin, c'est-à-dire, le favoriser lorsqu'il existe, et le rétablir lorsqu'il a été perdu. Il faut donner à nos aînés la place qui leur revient dans la communauté... celle d'un élément essentiel au développement social.

La planification sociale est un des moyens d'atteindre ce but. Le fait d'habiter à proximité des lieux d'approvisionnement, des établissements de soins médicaux et infirmiers, du lieu de travail et des établissements d'enseignement constitue, par exemple, un des éléments de la vie quotidienne qui contribue à créer un lien entre des personnes d'âges divers.

Les vieillards devraient avoir la possibilité de rester dans leur foyer et dans leur environnement familier aussi longtemps que possible; pour cela, nous avons besoin de services sociaux convenablement organisés et de soins

médicaux décentralisés. L'administration des soins aux personnes âgées doit respecter l'intégrité personnelle de ces dernières. Chacun devrait avoir le droit de décider comment mener sa propre vie et de prendre ses propres décisions. Les vieillards devraient être capables d'influencer non seulement leur propre environnement mais la société toute entière.

Dans une population comme celle de la Suède, où environ 30 pour cent des septuagénaires ne présentent absolument aucun symptôme de maladie, la question du droit au travail après la retraite se pose tout naturellement. La lente croissance économique qui sévit dans la plupart de nos pays constitue un défi aux responsables chargés d'élaborer les politiques sociales et sanitaires. La justice sociale doit avoir la priorité absolue. Le droit des personnes âgées à une sécurité économique fondamentale ne saurait être ignoré.

Chaque minute, les gouvernements dépensent 1 million de dollars en armement, ce qui représente un gaspillage stupéfiant pour un monde qui devrait mettre en commun et mobiliser toutes ses ressources humaines et matérielles afin d'assurer sa propre survie et sa propre sécurité, et de combler l'écart entre les pays industrialisés et les pays en développement. Sans désarmement, on ne saurait réaliser d'état de paix durable dans le monde. Alors, et alors seulement, y aura-t-il espoir pour nos aînés et futur pour nos jeunes.

Le plan d'action doit être vu comme une direction à suivre en vue d'un but à long terme, et comme une source d'inspiration pour tous ceux qui dans le monde se préoccupent de la question du vieillissement. L'action au niveau national restera toujours le moyen le plus efficace d'arriver au succès. Il est donc capital que les gouvernements s'attellent à la tâche d'établir un plan national d'action sur les questions touchant au vieillissement et des programmes correspondant à leurs priorités.

Aux Nations Unies, les travaux permanents de la collectivité internationale dans le domaine du vieillissement devraient être concentrés au Centre pour le développement social et les questions humanitaires.

Je ne pense pas qu'il soit judicieux de prolonger le mandat du Fonds spécial de cette Assemblée et de le modifier en un fonds pour les activités de coopération technique; on pourrait plutôt mettre les fonds excédentaires, s'il y en a, à la disposition du Centre afin de financer des activités de suivi à l'échelon international dans le domaine du vieillissement; ou encore, on pourrait les verser directement au

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour être utilisés à des fins en rapport avec le mandat du Fonds. Pour s'acquitter de ses tâches, le Centre a besoin de ressources administratives adéquates. La Suède est prête à donner suite aux demandes fondées du secrétaire-général en matière de personnel.

LE REPRÉSENTANT DE L'ALGÉRIE S'ADRESSE À L'ASSEMBLÉE MONDIALE

Voici un bref résumé de l'allocution présentée cet après-midi par Z'hor Ounissi au cours du débat général de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement.

L'Algérie a amorcé de vastes changements visant à assurer que tous ses citoyens bénéficient d'avantages sociaux, économiques et culturels. Le développement ne doit pas se faire au prix du progrès social.

Pour l'Algérie, l'amélioration des conditions matérielles de la population passe par le renforcement de la famille. Notre gouvernement a récemment amélioré son système de sécurité sociale; désormais, la responsabilité des services de santé et des régimes de retraite incombera à l'État.

Étant donné que les citoyens de notre pays ne passent pas toute leur vie au travail, le gouvernement a à coeur d'améliorer la qualité de cette vie, en particulier en ce qui concerne le logement, la santé et le bien-être social. Le problème du vieillissement entre dans le cadre de la planification sociale.

Les récentes transformations qui se sont produites en Algérie devraient améliorer la qualité de la vie des personnes âgées et d'autres groupes. Nous avons l'intention d'entreprendre des recherches dans le domaine de la gérontologie afin de permettre aux vieillards de remplir pleinement le rôle qui est le leur dans notre société.

La protection des travailleurs migrants doit être considérée comme un problème relié à celui des personnes âgées. Il y aurait lieu d'examiner plus particulièrement les dispositions légales et les services de bien-être social concernant ces travailleurs infortunés.

Les envahisseurs sionistes se sont emparés du Liban. C'est le devoir des assemblées mondiales comme celle-ci, de soutenir l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et ses revendications légitimes concernant le territoire ancestral du peuple palestinien. La communauté internationale doit tout mettre en oeuvre afin de

venir à bout de l'inégalité, de la dépendance et de la domination. Il lui incombe également de trouver et de mettre en application de nouvelles approches à l'égard du développement.

ALLOCUTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL DU SOUDAN À L'ASSEMBLÉE MONDIALE

Voici un bref résumé de la déclaration faite ce matin par Rasida Abdel Mutalb, directeur général du Bien-être social du Soudan, lors du débat général de l'Assemblée mondiale.

Au Soudan, le problème du vieillissement ne saurait être traité séparément des grands problèmes socio-économiques auxquels se trouve confronté le pays.

L'économie du Soudan repose principalement sur l'agriculture, mais l'énorme étendue du territoire rend les communications difficiles. La population est de 17,3 millions d'habitants, dont 80 pour cent vivent dans les régions rurales, et 12 pour cent sont des nomades. De la population totale, 10 pour cent vivent dans les villes, mais de 10 à 40 pour cent de ceux-ci cherchent toujours du travail saisonnier ou dans les pâturages, ce qui cause des problèmes considérables dans les régions urbaines.

Le Soudan dispose d'une population jeune... environ 80 pour cent des habitants sont jeunes. Près de la moitié de la population, soit parce qu'elle est trop jeune, soit parce qu'elle est trop vieille, est à la charge des travailleurs, ce qui diminue considérablement le revenu par habitant dans tout le pays. Au Soudan, l'âge de la retraite facultative est de 55 ans et celui de la retraite obligatoire, de 60 ans. L'espérance moyenne de vie est de 49 ans.

Les femmes jouent un rôle considérable dans le développement de notre pays. Elles constituent le pourcentage le plus élevé de population analphabète mais jouissent d'un statut pleinement égalitaire dans tous les aspects de la vie. On ne peut les obliger à vivre avec un époux qu'elles ont quitté; elles peuvent briguer des fonctions politiques, et ont droit à huit semaines de congé de maternité payé.

La famille est l'élément de base de la société soudanaise, et l'État a le devoir de la protéger contre les forces de la désintégration. Toutefois, à cause de leur analphabétisme, la majorité des femmes ne sont pas en mesure de tenir le rôle qui leur revient dans la famille ou dans la

société. En général elles participent assez peu au processus de prise de décision, laissant ce soin à leurs maris et à leurs frères.

Tous les aspects de l'éducation et de la protection des jeunes, des vieux et des infirmes incombent à la famille. L'État se contente d'élaborer des principes directeurs.

Dans la famille et donc dans la société soudanaise les anciens font l'objet de soins attentifs et tiennent un rôle important. Ils sont respectés et jouissent d'un grand prestige au sein de la collectivité. Il y a deux institutions dans les provinces du nord et une dans les provinces du sud qui veillent au bien-être des vieillards.

Nos plans pour la prochaine décennie prévoient des programmes sociaux intégrés en faveur de la famille, des enfants, des femmes ainsi que des vieillards abandonnés.

DES THÈMES COMMUNS RÉAPPARAISSENT DANS TOUTES LES PRÉSENTATIONS DE L'ASSEMBLÉE MONDIALE SUR LE VIEILLISSEMENT

Un thème commun réapparaît dans toutes les présentations:

> "La famille est encore l'élément social de base et tout doit être fait pour la garder forte et unie."

Un thème revient dans toutes les présentations des pays en voie de développement:

> "L'amélioration des services sanitaires et sociaux pour les personnes âgées est fonction de celle des conditions économiques."

Dans ces pays, la situation des personnes âgées ne saurait être considérée à part de celle des autres.

Un thème revient dans toutes les présentations des pays développés:

> "Ils ont leurs services de soutien en place."

Ces pays sont préoccupés par les coûts de l'amélioration de la qualité de services et de l'expansion de ces services proportionnellement à la croissance de la population vieillissante, qui pourraient devenir un fardeau économique.

La présentation canadienne du sénateur Maurice Riel était différente. Elle est reproduite intégralement dans le chapitre suivant.

Quatrième partie
Discours du sénateur Riel

QUATRIÈME PARTIE

DISCOURS DU SÉNATEUR MAURICE RIEL À L'ASSEMBLÉE MONDIALE SUR LE VIEILLISSEMENT

Le discours du sénateur, à la séance plénière dans la salle de bal du Palais, représente pour le Canada un document de première importance. Il expose le contexte démocratique et philosophique dans lequel nos programme sociaux sont conçus, élaborés et soutenus.

DISCOURS DU SÉNATEUR MAURICE RIEL À
L'ASSEMBLÉE MONDIALE SUR LE VIEILLISSEMENT

Madame le Président, collègues délégués, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi d'abord de vous féliciter, Madame le Président (Dr Hertha Firnberg, ministre des Sciences et de la Recherche d'Autriche) au nom de la délégation canadienne et en mon nom personnel, de votre nomination au poste de Président de la présente Assemblée. Nos félicitations s'adressent aussi à toutes les personnes qui ont été élues au Bureau. Nous désirons de plus remercier le gouvernement de l'Autriche d'avoir démontré une bien grande obligeance en assumant la responsabilité d'être l'hôte de ces importantes assises. Les vues pénétrantes qu'a exprimées le Sous-secrétaire général Rippert dans son exposé d'ouverture auront donné, j'en suis sûr, le ton à nos délibérations. Et les exposés qui ont été faits jusqu'à maintenant ont reflété cette haute tenue.

PERSPECTIVE CANADIENNE

Le Canada s'est rallié d'emblée aux plans de l'Assemblée générale des Nations Unies en vue de la tenue d'une Assemblée mondiale sur le vieillissement.

Au fil des ans, notre pays a en effet instauré des mesures sociales propres à assurer le bien-être des personnes âgées. Ces mesures, nous le croyons humblement, se classent parmi les plus avancées au monde. Les efforts déployés en ce sens sont l'expression concrète d'une philosophie que partagent l'ensemble des Canadiens.

Cette philosophie naît de trois convictions:

En premier lieu, les Canadiens croient en la valeur et en la dignité inhérentes à toute personne et en son droit d'être membre à part entière de la société. Ce droit est reconnu aux personnes âgées comme aux autres, mais dans leur cas hélas, il est souvent mal respecté. Notre tâche est de trouver les moyens qui permettront à ces personnes de jouir pleinement de leur droit et de l'exercer.

En deuxième lieu, les Canadiens croient en l'importance du bénévolat, en l'importance de l'activité volontaire que déploient de simples citoyens qui se groupent afin de s'occuper de questions qui les touchent particulièrement. Dans le passé, ces simples citoyens du secteur non gouvernemental, ces volontaires ont trouvé des moyens inédits de venir en aide à leurs voisins moins fortunés, et nous osons croire que de telles initiatives se multiplieront dans l'avenir.

En troisième lieu, les Canadiens croient que la sécurité sociale doit jouer un rôle fondamental en offrant aide et protection contre les risques du chômage, l'incertitude de la maladie et l'insécurité de la vieillesse, circonstances auxquelles il est possible de faire face si les membres de la société agissent de concert, mais qui peuvent se révéler catastrophique pour une famille ou un individu isolés et abandonnés à eux seuls.

Le Canada, par le truchement de programmes publics, cherche à assurer un revenu minimal à tous les Canadiens âgés de 65 ans et plus. Bien que nous prévoyons encore améliorer ce système en haussant les prestations versées à certaines catégories de bénéficiaires, le programme s'est révélé efficace et il jouit d'un appui ferme de la part de la population canadienne.

Il importe par ailleurs tout autant d'offrir des soins médicaux et hospitaliers et de veiller à ce que ces soins soient disponibles quand ils sont requis, que d'assurer le soutien du revenu, surtout dans le cas des personnes âgées qui, autrement, pourraient voir selon les circonstances leur revenu s'amenuiser considérablement. Le système d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation au Canada offre une protection publique, universelle et une garantie tous risques, qui permet d'atteindre les objectifs prioritaires indiqués ci-avant.

Les remarques que nous formulerons quant aux dispositions à inclure dans un Plan international d'action sur le vieillissement réfléteront notre souci de faire participer dans un même effort les personnes âgées elles-mêmes, le secteur non gouvernemental et la sécurité sociale qui évidemment joue un rôle fondamental.

Les Canadiens ont toujours été portés à se représenter le Canada comme un pays jeune. En fait, nous nous situons plutôt au centre quant à l'âge de notre population; elle est encore plus jeune que celle de nombreux pays développés, mais elle vieillit à un rythme rapide.

Même si les changements démographiques ne devaient pas avoir, dans les prochaines décennies, des répercussions aussi importantes, au Canada, que dans certains autres pays, et même si l'infrastructure nécessaire pour y faire face est en grande partie établie, nous devons néanmoins nous préoccuper de corriger certaines faiblesses de notre système. Voilà pourquoi la réforme des pensions constitue dès à présent un sujet d'actualité au Canada.

Au printemps de 1981, le ministre des Finances et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ont réuni la première Conférence nationale sur les pensions jamais tenue au Canada. Cette dernière a été convoquée parce que l'on s'est rendu compte que l'actuelle combinaison de régimes de pensions publics et privés ne couvre pas adéquatement les travailleurs, ne donne pas une protection suffisante contre l'inflation, n'empêche pas la perte de certains droits de pension dans le cas de la main-d'oeuvre mobile, et même produit des obstacles particuliers au gain, par les femmes, de ces même droits.

Cette Conférence nous a permis de mesurer la complexité des questions en jeu et la diversité des opinions en la matière. La réforme des pensions s'est ainsi retrouvée à l'ordre du jour au Canada, et le gouvernement canadien se propose de mettre de l'avant dans un proche avenir des propositions concrètes en vue d'initier un débat public sur la question.

PRÉPARATION DU CANADA EN VUE DE L'ASSEMBLÉE MONDIALE SUR LE VIEILLISSEMENT

Le Rapport gouvernemental canadien sur le vieillissement et le Rapport des organismes non gouvernementaux (ONG) du Canada sont le fruit d'un effort intense de coopération de tous les secteurs d'activité intéressés au vieillissement au Canada. Voilà un exemple de la volonté bien nette des Canadiens de promouvoir et maintenir un dialogue dans la diversité, volonté qui, croyons-nous, est aussi importante au niveau international qu'elle l'est au Canada.

Les nombreuses lettres envoyées au gouvernement canadien par de simples Canadiens et Canadiennes et les déclarations faites au cours de réunions d'associations de personnes âgées témoignent du vif intérêt que soulève chez tous les Canadiens la présente Assemblée, qui a également fait naître un grand espoir de revalorisation du rôle des personnes âgées dans la société. Les Canadiens estiment que la tenue de la présente Assemblée revêt une grande importance, aussi n'ont-ils pas ménagé leurs efforts pour s'y préparer.

Ces travaux préparatoires n'ont pas été effectués seulement par les représentants élus du peuple canadien et par les fonctionnaires des divers paliers de gouvernement mais aussi par de nombreux Canadiens et Canadiennes de tous les secteurs de la population, par des organismes locaux et par des organismes non gouvernementaux tant aux niveaux fédéral, provincial que des territoires.

Cet intense effort de préparation reflète la réalité constitutionnelle de la fédération canadienne, où la prestation des services de santé et des services sociaux relève de la compétence des provinces qui ont un très large degré d'autonomie et de responsabilité au Canada, dans ce domaine, alors que, pour sa part, le gouvernement fédéral se donne pour mission d'établir des niveaux nationaux dans le domaine de la sécurité sociale et de veiller à la répartition équitable de la richesse entre les diverses régions du pays.

Le mode de rédaction du Rapport gouvernemental canadien sur le vieillissement résulte de cet entrecroisement de responsabilités. C'est le gouvernement fédéral, et plus particulièrement le ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social qui a assumé le rôle principal en la matière; toutefois, il a reçu la collaboration étroite et fructueuse des provinces et des territoires dans la rédaction d'un document acceptable dans ses aspects essentiels à tous les paliers de compétence.

On dit souvent qu'un rapport préparé en comité manque de substance. Nous devons à l'engagement de tous ceux et celles qui ont participé à l'élaboration du rapport du Canada et à leur volonté d'aider les personnes âgées d'avoir produit un document solide qui ne manque pas de pointer et critiquer les faiblesses de nos programmes actuels. Comme vous pouvez le constater, nous sommes déterminés à suivre le mot d'ordre de l'Assemblée générale et à concentrer beaucoup d'énergie sur des moyens pratiques d'en arriver à des solutions concrètes aux questions concernant le vieillissement.

Au Canada, il existe une longue tradition de bénévolat en matière de problèmes sociaux et d'entraide; on retrouve donc le secteur bénévole engagé dans diverses activités touchant le vieillissement et les personnes âgées. De plus les personnes âgées du Canada collaborent avec de nombreux organismes et participent à de nombreuses activités bénévoles, et savent défendre fort éloquemment leurs intérêts et faire pression auprès des gouvernements sur les questions qui leur tiennent à coeur.

Les organismes non gouvernementaux du Canada ont rédigé un rapport pour l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, rapport qui va de pair avec celui du gouvernement canadien. Le Conseil consultatif national sur le troisième âge a coordonné les travaux qui ont produit ce rapport. Au début de l'année, ce Conseil a convoqué une réunion pancanadienne des organisations bénévoles qui oeuvrent dans le domaine à travers notre pays, organismes nationaux, provinciaux et dans certains cas locaux, selon leur importance.

OBJECTIFS DU CANADA

L'Assemblée mondiale sur le vieillissement est la première conférence gouvernementale sur le vieillissement jamais tenue à l'échelle internationale. Notre appui à la proposition de tenir une Assemblée mondiale sur le vieillissement indique clairement notre désir de voir se réaliser l'adoption d'un Plan international d'action sur le vieillissement "visant à assurer aux personnes âgées la sécurité sur les plans économique et social et à leur ménager des possibilités de contribuer au développement national".

Le projet de Plan international d'action sur le vieillissement fournit un point de départ aux travaux de la présente Assemblée, et il nous faudra maintenant en arriver à adopter un Plan international d'action qui pourra orienter les efforts ultérieurs que nous devrons déployer. Nos félicitations s'adressent au Secrétaire général, au Secrétariat, aux groupes de travail régionaux, au Comité consultatif et au Département des affaires économiques et sociales internationales pour le travail qu'ils ont accompli à ce chapitre.

Nous souscrivons aux objectifs primordiaux du Plan d'action tels qu'énoncés dans le projet et qui visent à favoriser à l'échelle nationale et internationale, une meilleure compréhension des répercussions importantes du vieillissement de la population et à renforcer, à tous les niveaux de décision, la capacité des nations d'exploiter au mieux les possibilités liées à ce vieillissement et de s'attaquer avec succès aux problèmes qu'il pose.

Nous reconnaissons que c'est à chaque pays qu'il revient d'abord de formuler pour lui des lignes de conduite sur la question du vieillissement et de les mettre en application. Toutefois, un Plan international d'action nous sera utile, car il favorisera l'élaboration de nouvelles lignes de conduite et de planification en matière de vieillissement. Selon nous, l'Assemblée mondiale est un catalyseur, et lorsque le Plan d'action aura été adopté, il constituera un outil précieux qui nous aidera à orienter judicieusement nos efforts.

Bien que nous nous proposions d'accueillir favorablement la plupart des recommandations particulières qui se trouvent incluses dans le Plan, nous sommes d'avis qu'il faut donner une attention plus grande aux besoins spécifiques des femmes âgées. Ces femmes, qui forment la majorité des personnes âgées, sont souvent les premières victimes de la perte des divers soutiens sociaux. De plus, il faudrait souligner que les personnes âgées peuvent elles-mêmes apporter une contribution précieuse au point de vue social et économique. Elles constituent en effet une mine d'expérience et de talents dont nous pourrions tirer un meilleur parti, pour le bénéfice de l'ensemble de la société.

Nous estimons qu'il faudrait consacrer une plus grande énergie à reconnaître et à mettre en valeur le rôle important du secteur non gouvernemental dans la prestation de services de santé et de services sociaux dans le secteur public.

L'optique dans laquelle nous abordons le Plan d'action est influencée par plusieurs considérations.

-- Nous croyons que l'indépendance de la personne et de la famille sont des valeurs de base; c'est pourquoi nous sommes d'avis que les personnes âgées devraient bénéficier de tout l'appui possible afin de pouvoir vivre dans leur collectivité et demeurer dans leur foyer le plus longtemps possible.

-- Nous sommes conscients des bienfaits que peut tirer l'individu et, partant, la société, d'une forme et d'un bien-être physiques accrus, d'une attitude positive et d'une pleine participation à la vie de la société.

-- Nous admettons que les possibilités de l'être humain ne sont pas exclusivement fonction de son âge chronologique et nous visons à créer les conditions qui permettront à la famille de s'épanouir pleinement, et qui permettront en particulier à la personne âgée de jouer un rôle plus intéressant dans la société et dans les programmes dont elle bénéficie.

-- Nous préconisons de stimuler davantage la recherche en gérontologie et la formation de spécialistes dans ce domaine.

PROLONGEMENTS DE L'ASSEMBLÉE MONDIALE SUR LE VIEILLISSEMENT

Le vieillissement et le développement sont des questions qui concernent l'humanité tout entière. Chaque pays doit les aborder, dans la mesure de ses possibilités et besoins particuliers. Nous, de la délégation canadienne, sommes venus ici animés du désir d'apprendre, à partir de l'expérience, des aspirations et des projets d'autres pays, qu'ils soient développés ou en voie de développement. Je puis vous assurer qu'à notre retour au Canada, nous nous efforcerons de mettre en pratique ce que nous aurons appris à Vienne.

Permettez-moi de vous faire part de certains des espoirs que le Canada entretient quant aux mesures qui pourraient être prises dans notre pays pour répondre aux besoins des personnes âgées et ménager à ces dernières de réelles possibilités de contribuer au développement de notre société.

Tout d'abord nous reconnaissons qu'il est important de promouvoir la recherche et de diffuser nos connaissances actuelles. Déjà, le gouvernement du Canada a désigné les personnes âgées comme l'un des groupes-cibles de sa stratégie de recherche et de développement dans les sciences sociales et humaines, ainsi que dans les sciences naturelles et appliquées, y compris la médecine et le génie.

Nous croyons que c'est en soutenant la recherche et en partageant ses connaissances que le Canada peut apporter sa contribution la plus significative à la cause du développement dans ce domaine. Notre expérience en la matière est d'ailleurs appréciable, comme en font foi les activités fructueuses de l'Agence canadienne de développement international et du Centre de recherches pour le développement international.

Il importe qu'à notre retour au Canada, tous nos principaux partenaires internes, c'est-à-dire le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les organismes non gouvernementaux, mettent en application ce que nous aurons appris ici, et qu'ils élaborent des plans d'action et des stratégies qui correspondent à leurs besoins et compétences propres. De cette façon, au cours de prochaines années, nous pourrons pourvoir, d'une façon plus adéquate, nous l'espérons, aux besoins des personnes âgées dans notre pays.

Nous souhaitons tous conserver l'impulsion que l'Assemblée mondiale sur le vieillissement a donné à une cause qui nous touche tous de très près. Nous avons l'intention de rendre compte aux Canadiens de la présente Assemblée et du Plan international d'action sur le vieillissement lors d'une Conférence sur le vieillissement que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social espère convoquer d'ici quelques mois ou très certainement, dans l'année. Cette conférence portera en priorité sur l'élaboration de stratégies pouvant s'appliquer au niveau local, provincial et national afin de répondre aux besoins d'une population qui vieillit.

REMARQUES DE CONCLUSION

La présente Assemblée mondiale réunie ici à Vienne fait se pencher les participants sur un phénomène tout à fait nouveau dans l'histoire de l'humanité. Il ne faut pas perdre de vue que les générations qui nous ont précédés auraient à juste titre considéré ce phénomène comme un triomphe pour l'humanité.

Le fait qu'une proportion croissante des habitants de la planète puissent jouir d'une vie plus longue, énergique et productive devrait être tenu pour l'une des plus grandes réalisations du vingtième siècle. Cet accomplissement témoigne du progrès et du succès de toutes les nations, qu'elles soient développées ou en voie de développement, à améliorer le bien-être de leurs citoyens. Il faut donc poursuivre nos délibérations actuelles et les activités qui y feront suite. Il faut favoriser encore davantage le bien-être de tous, et continuer nos efforts avec l'optimisme qui doit toujours et constamment accompagner la longue marche de l'humanité vers le bonheur.

MOT DE LA FIN

Je ne voudrais pas quitter cette tribune, Madame le Président, sans vous communiquer une page d'anthologie qui pourrait être un credo du "senior citizen" et que j'ai trouvé en bouquinant à Paris - Elle est en anglais, tant il est vrai que comme à la Samaritaine on trouve tout sur les quais de la Seine. C'est une page signée du nom de MacArthur, peut-être s'agit-il du Général.

Elle se lit ainsi:

LA JEUNESSE!

La jeunesse, ce n'est pas un âge, c'est un état d'esprit. C'est une disposition de la volonté, une qualité de l'imagination, une vigueur des émotions. C'est choisir le courage au lieu de la pusillanimité, le goût de l'aventure au lieu de la facilité.

La vieillesse, ce n'est pas le nombre des années. C'est l'idéal renié. Bien sûr que le temps flétrit la peau, mais abandonner son enthousiasme, c'est flétrir toute l'âme. L'inquiétude, le doute, le manque de confiance en soi, la peur et le désespoir, voilà ce qui tisse la longue grisaille de la vie qui fait courber la tête et se dessécher l'ardeur.

Que nous ayons 70 ans ou 16 ans, nous sommes tous habités par l'amour du merveilleux, la fascination des étoiles et de tout ce qui est mystérieux, par une indomptable volonté de vaincre, par la curiosité toujours fraîche du lendemain, par la simple joie de vivre.

Votre jeunesse est à la mesure de vos convictions, votre foi en vous, vos espoirs. Votre vieillesse, elle, se mesure par le doute, la peur, le désespoir.

Vous êtes jeune tant et aussi longtemps que votre esprit reçoit les messages de beauté, d'encouragement, de courage, de valeur et de force qui viennent de la vie, des autres et de l'infini. Mais gare à vous si vous vous isolez de votre entourage et si votre coeur est envahi par le froid du pessimisme et du cynisme. Alors, là, vous serez devenu vieux et demandez que Dieu ait pitié de votre âme.

Madame le Président, je voudrais au nom de la délégation du Canada et de notre ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, madame Monique Bégin, vous remettre en souvenir l'enluminure de la page que je viens de vous lire en vous rappelant à vous et à l'Assemblée ce vers de Péguy:

"La foi que j'aime le mieux,
dit Dieu, c'est l'Espérance."

Cinquième partie
Plan international d'action

CINQUIÈME PARTIE

LE PLAN INTERNATIONAL D'ACTION SUR LE VIEILLISSEMENT

Le Plan a été adopté à l'unanimité par les nations participant à l'Assemblée mondiale sur le vieillissement.

"Il appartient aux divers paliers de gouvernement des États-nations de convertir ces principes et recommandations en mesures adaptées à leurs objectifs nationaux et locaux."

Cette partie résume les principes et recommandations établis dans le Plan d'action.

Le projet d'action a été préparé par le Comité consultatif et examiné par la Grande Commission lors de la réunion dans l'École d'équitation espagnole.

Le Plan d'action est un document de grande importance, car pour la première fois, le vieillissement est considéré à l'échelle mondiale.

**MEMBRES DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE
À L'ASSEMBLÉE MONDIALE SUR LE VIEILLISSEMENT**

Chef de la délégation et président de la délégation canadienne	:	Sénateur Maurice Riel*
Chef suppléant de la délégation	:	M. Maurice P. Copithorne, Ambassadeur du Canada en Autriche et aux Nations Unies à Vienne
Représentants	:	M. Pierre-Marc Johnson, Ministre des Affaires sociales, Québec
	:	M. Albert Fogarty, Ministre de la Santé et des Services sociaux, Île-du-Prince-Édouard
	:	M. Laurent Desjardins, Ministre de la Santé, Manitoba
Représentants suppléants	:	M. Neil Young, député - Beaches
	:	M. Charles Turner, député - London Est
	:	M. Vincent Dantzer, député - Okanagan Nord
	:	M. E. Michael Murphy, Sous-ministre adjoint, Direction générale de la politique, de la planification et de l'information, Santé nationale et Bien-être social, Canada
	:	Mme Mireille Badour, Directeur, Bureau du troisième âge, Santé nationale et Bien-être social, Canada

* remplaçant l'honorable Monique Bégin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social

	:	Mlle Julie Loranger, Directeur, Direction des affaires sociales et humanitaires des Nations Unies, Affaires extérieures, Canada
Conseillers spéciaux	:	M. Jim R. Crowe, Deuxième secrétaire et vice-consul, Ambassade du Canada, Vienne
	:	Mme Frances McHale, Présidente, Ontario Advisory Council on Senior Citizens, Ontario
	:	M. Charles McDonald, Président, Fédération nationale des retraités et citoyens âgés, Ontario
	:	M. Patrice Tardif, Président, Fédération de l'âge d'or du Québec, Québec
	:	Mme Yvette Lévesque-Brunet, Présidente, Association québécoise pour la défense des droits des retraités et pré-retraités, Québec
	:	M. Chuck Bayley, Membre, Conseil consultatif national sur le troisième âge, Colombie-Britannique
	:	M. Duncan Rogers, Président, Provincial Senior Citizens Advisory Council, Alberta

L'ÉTHIQUE HUMANITAIRE DES NATIONS UNIES ET LES CONDITIONS ÉCONOMIQUES MONDIALES INFLUENCENT LES PRINCIPES ET LES RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES MESURES À PRENDRE

Dans son discours d'ouverture, M. Rudolf Kirchschläger, président de la République d'Autriche a déclaré:

> "Bien que l'Organisation des Nations Unies soit une organisation d'États, ses activités et politiques devaient se concentrer sur l'individu et l'humanité... Pour améliorer la qualité de la vie des personnes âgées, les nations devaient en outre s'efforcer de réaliser les principaux objectifs de l'Organisation des Nations Unies: éliminer la guerre, la violence et la menace de la force dans les relations internationales, viser au désarmement et instaurer un nouvel ordre économique international propre à combler l'écart entre pays industrialisés et pays en voie de développement."

Les délégués étaient très conscients des conditions économiques, sociales et politiques qui prévalaient chez eux comme le prouve cette citation tirée du Résumé du débat général, article 24:

> "De nombreuses délégations ont fait observer que l'Assemblée se tenait dans le sombre contexte d'une aggravation de la situation politique, sociale et économique internationale qui ne pouvait manquer d'avoir des incidences sur ses délibérations. Car, ont-elles déclaré, la question du vieillissement ne pouvait être examinée en dehors de la réalité brutale des conflits qui faisaient rage dans certains pays et régions, ou les couches les plus âgées de la population étaient touchées tout autant, et parfois plus gravement encore, que les jeunes."

(L'Assemblée mondiale a approuvé fortement le "modèle de soins" qui a évolué dans les pays développés/ industrialisés. Ce modèle favorise l'intervention des gouvernements et organisations lorsque celle des groupes primaires est déficiente. Le "modèle de soins" pose toutefois un double problème: il est coûteux et engendre une dépendance à des services qui entraînent encore plus de coûts.

(La plupart des rapports gouvernementaux présentés au Débat général ont traduit le dilemne. Dans les pays développés, l'inflation et l'accroissement du nombre de personnes âgées affectent sérieusement la disponibilité des services de soutien. Dans les pays en voie de développement, les ressources pour assurer les besoins fondamentaux de la population sont insuffisantes et les mouvements migratoires des campagnes qui sont venus gonfler la population urbaine représentent une charge supplémentaire.

(Le Canada se doit d'établir sa propre philosophie en regard du vieillissement et des personnes âgées et de se fixer des objectifs en relation avec cette philosophie. L'étape suivante sera de mettre au point des stratégies pour respecter ces objectifs. Comme tant de délégués l'ont fait remarquer à l'Assemblée, les mesures à prendre doivent être établies en tenant compte de certaines réalités: économiques, sociales, culturelles, et les gens eux-mêmes.

(Ces réalités concernent le Canada autant que les pays développés et en voie de développement.)

PRÉAMBULE AU PLAN INTERNATIONAL D'ACTION SUR LE VIEILLISSEMENT

Les nations rassemblées au sein de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement,

conscientes du fait que la proportion des personnes âgées dans leur population va en augmentant,

ayant confronté leurs préoccupations à l'égard des personnes âgées et, à la lumière de l'accroissement de l'espérance de vie, des problèmes et des possibilités qui en découlent,

ont décidé qu'individuellement et collectivement, elles:

i) élaboreraient et appliqueraient aux niveaux international, régional et national des politiques destinées à améliorer la vie des personnes âgées en tant qu'individus, à leur permettre de jouir intégralement et librement de ces années dans la paix, la santé et la sécurité, sur le plan spirituel et matériel;

et

ii) étudieraient les incidences du vieillissement de la population sur le développement et celles du développement sur le vieillisement de la population, pour qu'il soit possible de tirer pleinement parti du potentiel représenté par les personnes âgées et d'atténuer, par des mesures appropriées, tout effet négatif éventuel de ces incidences,

réaffirment solennellement leur conviction que les droits fondamentaux et inaliénables contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme s'appliquent pleinement et sans restriction aux personnes âgées; et

reconnaissent solennellement que la qualité de la vie n'est pas moins importante que l'espérance de vie et que les personnes âgées devraient donc, dans la mesure du possible, bénéficier au sein de leur famille et de leur communauté de l'épanouissement, de la santé et de la sécurité en tant que membres à part entière de la société.

L'AVANT-PROPOS SITUE LE PLAN D'ACTION DANS LE CADRE DES OPINIONS ET PROGRAMMES ADOPTÉS PAR LES ÉTATS-MEMBRES ET LES ORGANISATIONS DES NATIONS UNIES

D'après l'avant-propos, le "Plan d'action doit être considéré comme partie intégrante des grandes stratégies et des grands programmes internationaux, régionaux et nationaux formulés pour faire face à des problèmes et des besoins importants du monde...

"Le Plan d'action réaffirme les principes et objectifs de la Charte des Nations Unies; la Déclaration universelle des droits de l'homme; des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social; la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, et de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement; ainsi que les résolutions de l'Assemblée générale faisant des années 80 la deuxième Décennie du désarmement."

L'avant-propos souligne l'importance, pour les questions de vieillissement de la population, des positions adoptées par la communauté internationale sur l'habitat, les soins de santé primaires, la sécurité sociale, le plan d'action pour les femmes, le plan d'action mondial sur la population, les travailleurs âgés, les handicapés, l'éducation des adultes et la prévention du crime et le traitement des délinquants.

L'INTRODUCTION AU PLAN FOURNIT DES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET TRAITE DES QUESTIONS HUMANITAIRES ET DES QUESTIONS LIÉES AU DÉVELOPPEMENT

Données démographiques:

Ce n'est qu'au cours des dernières décennies que les pays et la communauté mondiale ont prêté attention aux questions d'ordre social, économique, politique et scientifique soulevées par le phénomène du vieillissement à grande échelle.

D'après les estimations, il y avait dans le monde, en 1975, 350 millions de personnes âgées de 60 ans et plus; en l'an 2000, il y en aura 590 millions, et en l'an 2025, plus de 1,1 milliard, ce qui représente, entre 1975 et 2025, une augmentation d'environ 224 pour cent.

Or, au cours de la même période, on s'attend à ce que la population mondiale passe de 4,1 à 8,2 milliards, soit une augmentation de 102 pour cent.

Donc, dans 45 ans, les personnes âgées (60 ans et plus) constitueront 13,7 pour cent de la population du globe.

On prévoit aussi un autre changement de la répartition de la population. En 1975, un peu plus de la moitié des personnes de 60 ans et plus vivaient dans les pays en voie de développement; en 2025, cette proportion sera d'environ 72 pour cent.

Ces changements dans la population totale s'accompagneront de changements dans la distribution des groupes d'âge. En 2025, les 60 ans et plus formeront 12 pour cent de la population des pays en voie de développement. Par contre, ils représenteront 23 pour cent de la population des pays développés.

La durée de vie continuera à s'élever et les femmes formeront de plus en plus la majorité de la population âgée.

La migration des régions rurales aux régions urbaines devrait continuer. En 1975, environ 2/3 des personnes âgées des régions développées vivaient en milieu urbain. Cette proportion pourrait passer à 3/4 vers l'an 2000.

Par contre, dans les pays en voie de développement, seulement 25 pour cent de la population âgée vivaient en milieu urbain, en 1975; en l'an 2000, on s'attend à ce que ce pourcentage passe à 40 pour cent.

Questions humanitaires et problèmes de développement liés au vieillissement:

Le Plan international d'action sur le vieillissement traite à la fois:

(1) des questions intéressant les personnes âgées en tant qu'individus;

(2) des questions relatives au vieillissement des populations.

De là vient la division des questions humanitaires et des questions liées au développement.

Les questions humanitaires ont trait aux besoins particuliers des personnes âgées en matière de santé et alimentation, logement et environnement, bien-être social, sécurité du revenu et emploi, éducation et famille.

Les aspects humanitaires revêtent une importance particulière étant donné l'accroissement constant du nombre et de la proportion de très vieilles personnes, surtout dans le cas des femmes âgées.

Les questions liées au développement ont trait aux incidences socio-économiques du vieillissement des populations, qui se caractérise par un accroissement du nombre des personnes âgées par rapport à l'ensemble de la population. On y étudiera en particulier les effets du vieillissement de la population sur la production, la consommation, l'épargne et l'investissement, puis, les effets de ces changements sur la situation et les politiques sociales et économiques.

Lorsqu'on se penche sur les questions humanitaires et les questions liées au développement, il est important de réfléchir sur la meilleure façon de tirer parti de la sagesse et de la connaissance des anciens.

QUATORZE PRINCIPES ONT ÉTÉ ÉNONCÉS MENANT AUX RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES MESURES À PRENDRE

La juridiction est un sujet délicat lorsqu'on fait des recommandations et c'est pourquoi on la définit clairement avant d'établir les principes.

"Chaque État a la responsabilité et le droit souverains d'élaborer et d'appliquer sa politique du vieillissement en fonction de ses objectifs et besoins propres."

Les quatorze principes:
(condensé du texte original)

(a) Le but du développement est d'améliorer le bien-être de l'ensemble de la population sur la base de sa pleine participation au processus du développement et d'une répartition équitable des bienfaits qui en découlent... Dans cette perspective, la croissance économique, l'emploi productif, la justice sociale et la solidarité humaine sont des éléments fondamentaux et indissociables du développement, au même titre que la préservation et la reconnaissance de l'identité culturelle.

(b) Les divers problèmes que rencontrent les personnes âgées peuvent être véritablement résolus dans des conditions de paix, de sécurité, de cessation de la course aux armements et de réaffectation au développement économique et social de ressources consacrées à des fins militaires.

(c) Les problèmes relatifs au vieillissement des populations et au vieillissement individuel ne trouveront de solution durable que si l'on met fin à la tyrannie, à l'oppression, au colonialisme, au racisme, à la discrimination fondée sur la race, le sexe ou la religion, à l'apartheid, au génocide, à l'agression et à l'occupation étrangère ou à toute autre forme de domination étrangère et que l'on respecte les droits de l'homme.

(d) Dans le cadre de ses traditions, structures et valeurs culturelles propres, chaque pays devrait réagir aux tendances démographiques comme aux transformations qui en résultent. Les personnes de tous âges devraient s'attacher à créer un équilibre entre les éléments traditionnels et novateurs permettant la recherche d'un développement harmonieux.

(e) La contribution des personnes âgées sur les plans spirituel, culturel et socio-économique est précieuse pour la société et devrait être maintenue, renforcée et encouragée. Les dépenses pour les personnes âgées devraient être considérées comme un investissement durable.

(f) La famille, sous ses formes et structures diverses, est un élément fondamental de la société; elle établit un lien entre les générations et elle devrait être maintenue, renforcée et protégée en accord avec les traditions et les coutumes de chaque pays.

(g) Les gouvernements, et en particulier les collectivités locales, les organismes non gouvernementaux, les personnes et les organisations bénévoles, y compris les associations de personnes âgées, peuvent apporter une contribution particulièrement importante à la prestation d'aide et de soins aux personnes âgées dans la famille et dans la communauté.

Les gouvernements devraient appuyer et encourager les activités bénévoles de cette nature.

(h) Un objectif important du développement socio-économique doit être l'instauration d'une société où chaque âge aura sa place: la discrimination et la ségrégation involontaires fondées sur l'âge y auront disparu; la solidarité et le soutien mutuel entre les générations y seront encouragés.

(i) Le vieillissement est un processus qui s'étend sur toute la vie et doit être reconnu comme tel. La préparation de la population toute entière aux dernières étapes de la vie devrait faire partie intégrante des politiques sociales et faire entrer en ligne de compte les facteurs physiques, psychologiques, culturels, religieux, spirituels, économiques, sanitaires et autres.

(j) Il faut replacer le Plan d'action dans le contexte plus large de l'évolution sociale, économique, culturelle et spirituelle du monde, afin d'assurer aux personnes âgées une vie juste et prospère, tant du point de vue matériel que spirituel.

(k) Le vieillissement, symbole d'expérience et de sagesse, peut également favoriser l'épanouissement personnel de chaque individu, selon ses croyances et ses aspirations.

(l) Les personnes âgées doivent participer activement à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques, y compris de celles qui les concernent particulièrement.

(m) Les gouvernements, les organismes non gouvernementaux et toutes les parties intéressées ont une responsabilité particulière à l'égard des personnes âgées les plus vulnérables, et en particulier les plus démunies, dont la majorité sont des femmes et des habitants des zones rurales.

(n) Il faut poursuivre l'étude de tous les aspects du vieillissement.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES MESURES À PRENDRE CONTENUES DANS LE PLAN INTERNATIONAL D'ACTION SUR LE VIEILLISSEMENT

"Le Plan international d'action sur le vieillissement ne peut que comporter des propositions relatives à des idées directrices générales et à des principes généraux en ce qui concerne la manière dont les gouvernements et autres institutions, et la société dans son ensemble, pourraient résoudre le problème du vieillissement progressif des sociétés et répondre aux besoins des personnes âgées dans le monde entier."

Les recommandations suivantes sont une version abrégée du Rapport de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement.

Recommandations générales concernant les politiques:

Les gouvernements devront mettre au point des mesures correspondant à l'augmentation de la population âgée, de manière que les changements dans la population globale se fassent de façon harmonieuse et adaptée.

Les politiques devront avoir en vue l'amélioration de la qualité de la vie, et encourager une préparation à la retraite.

Les personnes âgées devraient être considérées comme partie intégrante de la population, et non comme un secteur à part.

Une politique de travail ainsi qu'une organisation technique et économique adaptées sont indispensables.

Les politiques devraient susciter les possibilités d'auto-expression, en favorisant des activités comme celles-ci:

- participation permanente à la vie de la famille et du système de parenté;
- service bénévole;
- enseignement structuré et non structuré;
- participation aux arts et à l'artisanat;
- participation aux groupes communautaires;
- loisirs et voyage;
- travail à temps partiel;
- participation à la vie politique.

Les effets du vieillissement sur le développement:

Il faut se préoccuper des conséquences importantes et multiples qu'aura le vieillissement des populations sur la structure, le fonctionnement et l'évolution de toutes les sociétés.

Il faut également prêter attention aux changements à la fois dans les nombres réels et dans les taux de dépendance, ainsi qu'au développement des zones rurales afin d'y assurer équilibre et stabilité.

Le vieillissement restera un des facteurs structurels influant le plus sur la composition de la main-d'oeuvre.

Les fonds et les caisses de retraite ont des répercussions importantes sur l'économie. Les fonds de retraite représentent une source de capital pouvant être utilisée pour le développement. Les pensions versées aux retraités stimulent les dépenses de consommation.

Domaines d'intervention en faveur des personnes âgées:

Tous les aspects du vieillissement sont interdépendants et doivent faire l'objet d'approches intégrées.

Les efforts doivent porter sur l'amélioration du mode de vie et sur l'adaptation au travail.

On prévoit que, les hommes et les femmes vivant de plus en plus longtemps, les incapacités majeures pourront dans une large mesure être limitées à une faible tranche d'âge proche de la mort.

Recommandations concernant la santé et les soins de santé:

1. Les soins qui visent à compenser les handicaps, à rééduquer les fonctions qui demeurent, à soulager la douleur, à maintenir la lucidité, le confort et la dignité du malade, et qui l'aident à réaménager ses espoirs et ses projets, ne sont pas moins importants que ceux qui visent la guérison.

2. Les soins devraient dépasser la simple lutte contre la maladie: ils devraient viser également le bien-être de l'individu dans son entier, et tenir compte des facteurs mentaux, sociaux, spirituels et environnementaux:

   "Tout devrait être fait, notamment dans le domaine des soins de santé primaires, en tant que stratégie de base, pour que les personnes âgées continuent à mener, aussi longtemps que possible, une vie indépendante au sein de leur famille et de leur communauté, au lieu d'être exclues et isolées de toutes les activités de la société."

3. Un dépistage précoce et un traitement approprié sont indispensables pour réduire la fréquence des incapacités et des maladies chez les personnes âgées.

4. Dans toute la mesure du possible, on s'efforcera de prendre soin des grands vieillards en évitant de les placer dans des établissements; par exemple, en favorisant l'hospitalisation de jour ou en formant et en épaulant les familles et les volontaires.

5. On portera une attention particulière aux besoins des mourants et de leurs proches.

6. La coordination des services sociaux et de santé, permettraient de réduire les coûts de ces derniers et d'améliorer la qualité de leurs services. Cette coordination devrait comprendre une formation pluridisciplinaire du personnel et tenir compte du rôle de la famille et la collectivité.

7. Il est indispensable que les professionnels et tous les travailleurs de la santé reçoivent une formation appropriée, portant notamment sur les moyens d'encourager la participation des vieillards eux-mêmes et de leur famille.

8. Le contrôle de la vie des personnes âgées ne devrait pas relever exclusivement du personnel de santé, de protection sociale ou d'autres services dispensant des soins. Les intéressés savent généralement mieux que quiconque ce qui leur est nécessaire et comment on doit le leur procurer.

9. Il conviendrait d'encourager les personnes âgées à participer à l'organisation des soins de santé et au fonctionnement des services de santé.

   L'un des principes fondamentaux en matière de soins à apporter aux personnes âgées est de leur permettre de mener, aussi longtemps que possible, une vie indépendante au sein de leur communauté.

10. Il conviendrait de développer autant que possible les services de soins et les services connexes de la communauté. Ceux-ci devraient assurer une vaste gamme de soins ambulatoires: centres de jour, dispensaires, hôpitaux de jour, soins médicaux et infirmiers à domicile et services d'aide ménagère.

    Les soins en institutions devraient toujours correspondre aux besoins de personnes âgées.

11. Une évaluation exhaustive est indispensable à la prévention, au diagnostic, au traitement et à la réadaptation.

12. Il faudrait élaborer des politiques et des programmes visant à assurer aux personnes âgées l'alimentation suffisante et appropriée qui leur est indispensable.

13. Il faudrait intensifier les efforts en vue de procurer aux vieillards des soins à domicile adéquats dotés de moyens médicaux, paramédicaux, infirmiers et techniques.

14. Chacun devrait commencer à prendre soin de sa santé dès la jeunesse afin de s'assurer d'une vieillesse saine.

15. Les gouvernements devraient porter une attention particulière aux risques pour la santé que présente l'accumulation de substances nocives, notamment les éléments radioactifs, les oligo-éléments et autres polluants.

16. Il faudrait donner la priorité aux mesures de prévention des accidents survenant à domicile ou sur la voie publique et de ceux qu'entraîne l'emploi inapproprié des médicaments.

17. Il serait bon de promouvoir la coopération internationale en matière d'échanges et de recherches dans le domaine de la santé.

18. Les gouvernements devraient se préoccuper de la protection des personnes âgées en tant que consommateurs et leur faciliter l'accès aux médicaments, appareils acoustiques, appareils dentaires, lunettes et autres prothèses.

    Les organismes gouvernementaux devraient coopérer avec les organisations non gouvernementales à des programmes d'éducation du consommateur.

Recommandations concernant le logement et l'environnement:

19. Le logement pour les personnes âgées ne doit pas être considéré comme un simple abri. Les politiques concernant le logement devraient toucher à la disponibilité des logements à louer, aux installations, à la sécurité et aux services de soutien.

    Il faudrait élaborer, à l'échelon national, des programmes visant à aider les personnes âgées à vivre dans leur propre logement aussi longtemps que possible.

20. Les plans d'aménagement et de rénovation devront prendre en considération les besoins des vieillards et leur intégration sociale.

21. Au niveau national, les directives touchant aux habitations humaines devraient tenir compte des besoins des personnes âgées et socialement défavorisées.

22. Il faudrait porter une attention toute particulière à la conception d'un cadre de vie qui facilite la mobilité des personnes âgées et leur permette d'avoir des contacts en prévoyant des moyens de transport adéquats.

23. Il faudrait également étudier les moyens de protection contre le crime, notamment la disponibilité des services de police.

24. Les personnes âgées devraient dans la mesure du possible, participer à l'élaboration des politiques et programmes qui leur sont destinés.

Recommandations concernant la famille:

25. Étant donné que la famille est reconnue comme une cellule fondamentale de la société, les gouvernements devraient promouvoir des politiques sociales visant à encourager le maintien de la solidarité familiale entre les générations.

26. Dans la planification et la fourniture de services, il faudrait tenir compte des besoins de la famille et des personnes qui apportent cette aide.

27. On devrait porter une attention particulière aux besoins des femmes âgées et plus spécifiquement, les femmes seules et les veuves.

28. Il faudrait encourager les enfants à prendre leurs parents en charge.

29. Les gouvernements et les organisations non gouvernementales devraient être encouragés à créer des services sociaux de soutien à toute la famille lorsqu'elle abrite des personnes âgées, et à prendre notamment des mesures en faveur des familles à faible revenu qui veulent conserver dans leur foyer des personnes âgées.

Recommandations concernant la protection sociale:

30. Les services de protection sociale devraient avoir pour objectif d'assurer, de promouvoir et de préserver, aussi longtemps que possible, le rôle actif et utile des personnes âgées dans la collectivité et au service de celle-ci.

31. Les coopératives jouent un rôle important dans la prestation des services aux personnes âgées. Ces coopératives pourraient tirer parti d'une participation de personnes âgées en tant que membres à part entière ou en tant que consultants.

32. Il faudrait encourager l'échange de services entre personnes âgées et la participation des jeunes afin de resserrer les liens entre les générations.

33. Le gouvernement devrait trouver des moyens de stimuler le bénévolat et, en élargissant les règlements qui s'appliquent aux prestations, encourager les personnes âgées à travailler à temps partiel.

34. La qualité de la vie devrait être la priorité des soins en établissement et des normes minimales devraient être établies.

35. Les gouvernements et les organismes non gouvernementaux devraient conjuguer leurs efforts afin de stimuler la formation de groupes et mouvements de personnes âgées.

Recommandations concernant le maintien du revenu et de l'emploi:

36. Les gouvernements devraient prendre les mesures appropriées pour assurer à toutes les personnes âgées un minimum convenable de ressources et devraient mettre en valeur l'économie de leur pays de manière que l'ensemble de la population en bénéficie.

    Les programmes de sécurité sociale devraient établir la couverture de toutes les personnes âgées et, sinon, satisfaire les besoins essentiels des personnes âgées et assurer leur indépendance.

    Les programmes de sécurité sociale devraient répondre aux besoins particuliers des femmes âgées et des vieux travailleurs en chômage ou inaptes au travail.

37. Les gouvernements devraient faciliter la participation des personnes âgées à la vie économique de la société. Des mesures devraient être prises pour éliminer la discrimination dont sont victimes les vieux travailleurs. La capacité d'accomplir les tâches visées plutôt que l'âge proprement dit devrait être prise en considération.

38. Les personnes âgées devraient bénéficier de conditions de travail satisfaisantes.

39. Le personnel médical devrait être formé dans le domaine de la médecine du travail et un examen médical au moment du départ à la retraite devrait être fait.

40. Les gouvernements devraient prendre ou encourager des mesures visant à faciliter et à aménager le passage de la vie active à la retraite, et fixer de manière plus souple l'âge donnant droit à la retraite.

41. Les gouvernements devraient adopter les normes internationales relatives aux travailleurs âgés de l'Organisation internationale du Travail.

42. Il faudrait assurer la protection des droits des travailleurs migrants en matière de sécurité sociale.

43. Les pays qui accueillent des réfugiés devraient accepter également ceux qui sont âgés.

Recommandations concernant l'enseignement:

44. Il conviendrait de concevoir des programmes d'enseignement qui permettraient aux personnes âgées de jouer le rôle d'enseignants et de relais de la connaissance, de la culture et des valeurs spirituelles.

45. En tant que droit fondamental de la personne, l'enseignement devrait être accessible aux personnes âgées.

46. Les organes d'information devraient organiser une action concertée pour montrer les aspects positifs du vieillissement et des personnes âgées elles-mêmes.

47. Il faudrait promouvoir le concept d'éducation permanente afin de nourrir chez les personnes âgées un sentiment d'autonomie et de responsabilité communautaire.

48. Les personnes âgées devraient avoir accès facilement aux centres culturels, soit à titre d'auditoire soit à titre de participants.

49. Des programmes visant à informer le public en général au sujet du processus du vieillissement devraient débuter dès l'enfance. Les personnes âgées et leurs représentants devraient pouvoir participer à l'élaboration de ces programmes.

50. Là où existent des stéréotypes de la personne âgée, des efforts devraient être portés pour les supprimer.

51. On devrait mettre à la disposition des personnes âgées une information complète présentée de manière claire et facile à comprendre sur tous les aspects de leur vie.

PROMOTION DES POLITIQUES ET PROGRAMMES DU PLAN INTERNATIONAL D'ACTION SUR LE VIEILLISSEMENT

La pleine réalisation du Plan international d'action dépend de l'application de tous les instruments, stratégies et plans internationaux.

Pour la promotion de politiques et programmes dans le cadre du Plan international d'action les organismes suivants devraient accorder toute l'aide possible à tous les pays qui en feraient la demande:

- le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires;
- le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population;
- le Programme des Nations Unies pour le développement;
- le Département de la coopération technique pour le développement.

Et cela concerne aussi les organismes des Nations Unies, les organisations gouvernementales ou non gouvernementales.

Recommandations concernant la collecte et l'analyse de données:

52. Les gouvernements sont instamment priés d'affecter toutes les ressources nécessaires à la codification des données pertinentes par sexe, groupes d'âges, catégories de revenu, conditions de vie, état de santé et degré d'autonomie.

53. Les gouvernements et les institutions intéressées devraient maintenir des systèmes d'échange d'information tels les banques de données sur le vieillissement.

Recommandations concernant la formation et l'enseignement:

54. Les programmes de formation et d'enseignement devraient être de nature pluridisciplinaire; de même, la réglementation professionnelle dans ce secteur devrait être plus poussée.

55. Les gouvernements et les organismes non gouvernementaux devraient prendre les mesures nécessaires pour la formation de personnel en ce domaine, et redoubler d'efforts pour informer la population sur le vieillissement.

56. Les organisations de retraités et de personnes âgées devraient prendre part à la conception et à la réalisation de ces échanges d'information.

57. Il faudrait encourager l'établissement de centres de formation pratique.

58. Aux niveaux national et international, il faudrait accorder une attention particulière aux recherches et études entreprises en vue de l'intégration des problèmes du vieillissement à la planification et à l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques.

59. Il conviendrait de donner à la formation en gérontologie et en gériatrie la place qui lui revient dans tous les programmes d'enseignement.

Recommandations concernant la recherche:

60. Des recherches portant sur les aspects du développement et les aspects individuels du vieillissement devraient être menées aux plans local, national, régional et mondial.

Il conviendrait d'encourager particulièrement la recherche dans les domaines biologique, psychologique et social. Les termes de recherche fondamentale et de recherche appliquée ci-après sont d'intérêt universel:

a) le rôle de facteurs génétiques et écologiques;

b) l'incidence sur le vieillissement de facteurs relevant de la biologie, de la médecine, de la culture, de la société et du comportement;

c) l'influence de facteurs démographiques et économiques, migration comprise, sur la planification sociale;

d) l'utilisation des qualifications, des compétences, du savoir et du potentiel culturel des personnes âgées;

e) les moyens de retarder les conséquences fonctionnelles négatives du vieillisement;

f) les services sanitaires et sociaux à l'intention des personnes âgées, de même que l'étude de programmes coordonnés;

g) les questions de formation et d'éducation.

61. Les États, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales devraient encourager la création d'établissements spécialisés dans l'enseignement de la gérontologie et de la gériatrie.

62. Il faudrait encourager les échanges et la coopération en matière de recherche.

Il faudrait accorder une importance particulière aux études comparatives et transculturelles sur le vieillissement. On insistera en particulier sur les approches multidisciplinaires.

RECOMMANDATIONS POUR L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION INTERNATIONAL SUR LE VIEILLISSEMENT

Recommandations concernant le rôle des gouvernements:

Le rôle des gouvernements est présenté dans huit paragraphes:

Le succès du Plan international d'action dépendra en grande partie de la réponse des gouvernements. On utilisera dans toute la mesure du possible, les services des organismes non gouvernementaux et des organisations de personnes âgées.

Chaque pays devra décider lui-même de sa stratégie et identifier ses propres objectifs et priorités dans le cadre du Plan d'action.

Les gouvernements évalueront et apprécieront la situation qui prévaut dans leur propre pays en tenant compte des conditions démographiques individuelles, politiques, économiques, sociales, culturelles, religieuses et économiques.

Les architectes des politiques et stratégies nationales visant à la mise en application du Plan d'action tiendront compte du fait que les personnes âgées ne constituent pas un groupe homogène.

Les gouvernements porteront une attention particulière à l'amélioration du sort des femmes âgées qui sont souvent très défavorisées.

La création d'un organisme pluridisciplinaire et multisectoriel au sein des gouvernements est indispensable à l'application du Plan d'action. Il importe de réaliser l'insertion des vieillards au sein de la société.

Il y aurait lieu de créer des organes chargés d'assurer la coordination sans laquelle le Plan d'action ne saurait être appliqué.

Il serait préférable de déterminer des objectifs à court, à moyen et à long termes.

Les gouvernements pourraient conserver les mécanismes créés pour préparer l'Assemblée mondiale et les appliquer à la mise en oeuvre des recommandations de cette même assemblée.

Recommandations concernant le rôle de la coopération internationale et régionale:

La coopération est essentielle à la mise en application du Plan d'action et à l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

L'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil économique et social, ainsi que les organes oeuvrant sous la bannière des Nations Unies sont instamment

priés de prêter une attention particulière au Plan d'action et de veiller à ce que soient prises les mesures qui s'imposent à cet égard.

Le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires devrait servir de point central au sein du système des Nations Unies et recevoir des ressources supplémentaires appropriées à la mise en oeuvre du Plan d'action.

Le Comité administratif de coordination devrait assurer la coordination et la liaison permanentes avec le système des Nations Unies.

Il ne faudrait jamais perdre de vue le besoin de nouvelles directives en vue de l'application opportune du Plan d'action.

Tous les organes ainsi que les organisations gouvernementales et non gouvernementales devraient coopérer à la réalisation des objectifs du Plan.

Tous les États sont invités à envisager la proclamation d'une "Journée du troisième âge".

Le Plan international d'action devrait être porté à l'attention des organes qui préparent la Conférence internationale sur la population de 1984.

Recommandations concernant la coopération technique:

Les Nations Unies, particulièrement le Programme des Nations Unies pour le développement et le Département de la coopération technique pour le développement, ainsi que des organismes subsidiaires devraient mener des activités de coopération technique afin de contribuer à la réalisation des objectifs du Plan d'action.

Le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires devrait continuer à promouvoir et à apporter un appui massif à toutes les activités dans ce domaine.

Le Fonds de contributions volontaires créé pour l'Assemblée mondiale sur le vieillissement devrait servir à répondre aux besoins des pays les moins avancés, et à stimuler la coopération et les recherches techniques ainsi que l'échange d'information pertinente.

Le vieillissement a des répercussions sur le développement, c'est pourquoi, l'aide et la coopération internationales, renforcées par l'action du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, sont indispensables.

Recommandations concernant les échanges d'information et la confrontation des expériences:

Les échanges d'information et la confrontation des expériences à l'échelon international, sont de bons moyens de stimuler les progrès et d'encourager des mesures positives qui permettront de faire face aux problèmes du vieillissement.

Des réunions et des séminaires peuvent aider à promouvoir le Plan et à contrôler sa mise en application.

Le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires devra coordonner les activités entreprises au sein du réseau des Nations Unies.

Il serait bon de procéder à la normalisation des termes et des méthodes de recherche.

Les gouvernements devraient promouvoir la formation de personnes âgées en matière de techniques qui leur permettraient d'améliorer leur sort, particulièrement en ce qui concerne les personnes résidant dans les régions agricoles.

L'organisme responsable de l'Année internationale de la Jeunesse (1985) devrait prendre connaissance du Plan international d'action sur le vieillissement et voir de quelle manière il pourrait en tenir compte dans son programme.

Étant donné l'évolution continuelle de notre monde moderne, il serait bon que les organisations responsables contrôlent régulièrement l'efficacité et la pertinence des directives.

Recommandations sur les mesures à prendre à l'échelon régional:

Toutes les institutions à vocation régionale sont appelées à étudier le Plan d'action sur le vieillissement et à contribuer à sa réalisation.

Les commissions régionales devront périodiquement revoir leurs plans.

Recommandations concernant le bilan, l'examen et l'évaluation:

Chaque pays doit régulièrement procéder à une évaluation, à une appréciation et à l'examen du Plan, à une fréquence laissée à sa propre discrétion.

Au niveau régional, l'appréciation et l'examen se concentreront surtout sur la formation et la coopération en matière de recherches et de techniques parmi les pays en développement.

Il serait bon que la Commission pour le développement social soit reconnue comme l'organe intergouvernemental chargé d'entreprendre, tous les quatre ans, la vérification de la mise en application du Plan d'action. Elle fera alors les recommandations nécessaires pour la mise à jour du Plan d'action.

La Commission présentera ses conclusions à l'Assemblée générale des Nations Unies, par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

Le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires devrait être l'organisme chargé, au sein du réseau des Nations Unies, de réunir les rapports sur les progrès réalisés en vue de la mise en oeuvre du Plan international d'action sur le vieillissement.

IL APPARTIENT MAINTENANT AU CANADA DE POURSUIVRE LES DISCUSSIONS. LA DEUXIÈME CONFÉRENCE CANADIENNE SUR LE VIEILLISSEMENT A DONC ÉTÉ CONVOQUÉE AFIN D'ÉLABORER UNE PHILOSOPHIE SOCIO-POLITICO-MORALE ET DE SUGGÉRER LES MOYENS PAR LESQUELS LES OBJECTIFS LES PLUS IMPORTANTS PEUVENT ÊTRE ATTEINTS EN CONFORMITÉ AVEC CETTE PHILOSOPHIE.

PERSPECTIVES NOUVELLES SUR LE VIEILLISSEMENT

Cette publication a été préparée par Chuck Bayley, une personne âgée bénévole parmi les milliers d'autres qui travaillent à améliorer la qualité de vie et le statut des personnes âgées. Il est membre du Conseil consultatif national sur le troisième âge. Il a résumé dans le Rapport des ONG du Canada les idées exprimées au Colloque sur le vieillissement organisé par le Conseil. Il a été membre de la délégation gouvernementale canadienne de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement qui a eu lieu à Vienne.

POOR

QUALITY

ORIGINAL